



RAPPORT ANNUEL

2013

Fonds Français pour l'Environnement Mondial

Concilier préservation de l'environnement
et développement économique et social



Fonds Français
pour l'
Environnement Mondial

SOMMAIRE

REPÈRES

p 4

Chiffres-clés 2013	p 04
Editorial	p 05
Le FFEM	p 06
Cinq priorités	p 07
Gouvernance et organisation	p 08
Faits marquants	p 10

LES ACTIVITÉS

p 12

Biodiversité.....	p 14
Changement Climatique	p 18
Eaux internationales	p 22
Dégradation des terres et Polluants Organiques Persistants	p 25
Couche d'ozone stratosphérique	p 28

LES PARTENARIATS

p 29

Promouvoir les innovations du secteur privé dans le domaine du changement climatique	p 29
Encourager les initiatives de la société civile	p 32

LES RÉSULTATS

p 34

Programme de Petites Initiatives (Afrique)	p 34
Renforcement du réseau des gestionnaires des aires marines protégées en Méditerranée	p 35
Co-gestion de la réserve nationale de Gilé et de sa périphérie (Mozambique)	p 36
Développement du Système National des Aires Protégées Uruguayen	p 37
Développement de l'agriculture de conservation (Tunisie)	p 39
Adaptation au changement climatique	p 40

ANNEXES

p 41

Projets identifiés et engagés en 2013	p 41
Projets sélectionnés en 2013 dans le cadre du PPI	p 43
Bilan d'activité 1994-2013	p 44
Repères 2013 : communication, séminaires et publications	p 45
Acronymes	p 46



© Nicolas Hertkorn

23,14

MILLIONS D'EUROS

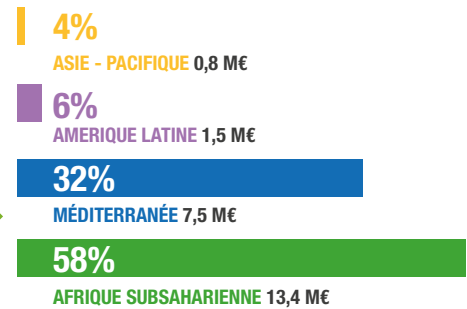
de financements* octroyés en 2013 par le FFEM :

21

NOUVEAUX PROJETS

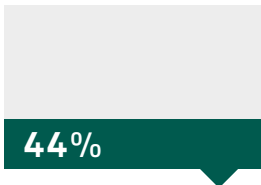
90%

des projets sont au bénéfice de l'Afrique subsaharienne et de la Méditerranée

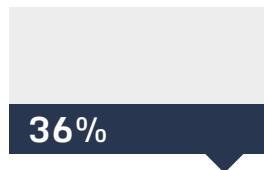


CHIFFRES-CLÉS 2013

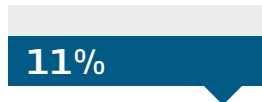
Priorité à la **biodiversité** et au **climat** avec **80%** des projets engagés sur ces deux thématiques



10,15 M€ pour protéger la **biodiversité**



8,43 M€ pour lutter contre le **changement climatique**



2,50 M€ pour la protection des **eaux internationales**



2,06 M€ destinés à la **lutte contre dégradation des terres** et des **polluants**

*hors projets ozone

1,2M€

C'est le montant moyen d'un financement du FFEM sur la période 1994-2013

En raison de ses montants limités, le FFEM veille à nouer des partenariats dans ses interventions. Sur la totalité des projets engagés depuis 20 ans, avec 1€ du FFEM par projet en moyenne, 9 € sont mobilisés par des cofinancements additionnels.

FRANÇOIS-XAVIER DUPORGE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le FFEM est un instrument unique de la coopération bilatérale française et les réalisations de 2013 en ont encore une fois apporté la preuve.

2013 a été marquée par la tenue en France d'un événement international majeur, le Congrès international des aires marines protégées (IMPAC3). Pour le FFEM, un des principaux bailleurs de fonds ayant soutenu le développement d'aires marines protégées à l'étranger ces dix dernières années, IMPAC3 constituait en effet une réelle opportunité de diffuser les résultats de ses actions, en liaison avec ses partenaires, devant 1500 congressistes venus de 87 nations impliqués dans la protection de l'environnement. Lors du segment de haut niveau, la France a annoncé des mesures fortes en faveur de la préservation des océans dans le cadre de sa politique de coopération internationale. **Le FFEM contribuera à cet effort en soutenant plusieurs projets couvrant les cinq régions du monde pour un montant de financement de 9,7 M€.** A cette occasion, deux conventions de financement FFEM ont été signées, concernant le sud-ouest de l'Océan indien : l'une au bénéfice de la COI, portant sur la promotion d'innovations et de partenariats locaux pour une gestion durable du milieu marin et l'autre au bénéfice de l'UICN sur les écosystèmes marins profonds.

Ce dernier projet, qui porte sur la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes de monts sous-marins et des sources hydrothermales du sud-ouest de l'Océan Indien constitue un projet phare de notre activité en 2013. Il s'agit d'améliorer la conservation de la biodiversité et des habitats des écosystèmes marins profonds au-delà des zones sous juridiction

nationale. Coordonné par le Programme Global pour le Milieu Marin et Polaire de l'UICN en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales), l'IRD (Institut de recherche pour le développement), l'Autorité internationale des fonds marins et l'Université d'Oxford, il permettra d'améliorer les connaissances scientifiques des écosystèmes dans une région où peu de recherches sont conduites au-delà des zones de juridiction. **Le FFEM poursuit ainsi son rôle de laboratoire d'innovation dans cette région en soutenant la gestion des écosystèmes de monts sous-marins et en renforçant la gouvernance des zones au-delà des juridictions nationales.**

En 2013, le FFEM a également renforcé son effort de priorisation de son activité afin d'éviter un effet de saupoudrage et faciliter le travail de capitalisation : deux tiers des 23,1 millions d'euros engagés dans l'année ont concerné l'une des cinq thématiques de concentrations retenues dans le cadre de programmation stratégique 2013-2014, à savoir les territoires urbains durables, les mécanismes de financement de la biodiversité, la gestion intégrée des zones littorales et marines, l'agriculture durable et l'énergie durable en Afrique. **Si la protection de la biodiversité reste le domaine prioritaire du FFEM avec 44% des financements approuvés, répondre aux attentes des africains en matière de développement durable est la principale préoccupation du FFEM avec 90% de l'effort financier ciblé sur le continent africain.**

Pour relever ces défis, le FFEM a poursuivi et intensifié en 2013 sa politique de partenariats avec les acteurs clés dans la préservation de l'environnement que sont le secteur privé et les organisations de la société civile. Le FFEM a ainsi renforcé son partenariat avec les entreprises, en lançant la **Facilité d'Innovation pour le Secteur Privé » (FISP CLIMAT)** qui soutient les innovations initiées dans un pays en développement avec des acteurs locaux. La démarche mobilise les acteurs privés du secteur mais aussi incite l'apport de financements complémentaires par les entreprises elles-mêmes ou par d'autres bailleurs de fonds. Un premier appel à projets en janvier 2013 a donné lieu à 25 candidatures et au soutien effectif de 5 projets, pour un montant total de 2.230.000 € sur des investissements innovants dont le montant global dépasse 14 M€. Un deuxième appel a été lancé en décembre et 32 entreprises ont répondu. Le processus d'instruction reste en cours et devrait permettre de financer une dizaine de dossiers en 2014. Le succès de cette facilité d'innovation montre l'intérêt et l'implication du secteur privé à contribuer à un meilleur environnement mondial, et l'utilité d'instruments incitatifs pour accélérer les transitions indispensables, vers un développement durable à l'échelle de la planète.

Le FFEM a poursuivi son action de renforcement des capacités des ONG en Afrique subsaharienne francophone avec l'approbation de la 4e phase du programme de petites initiatives (PPI). Capitalisant sur son expertise développée depuis 2005 dans le cadre du PPI, le FFEM va en outre soutenir un programme de renforcement de jeunes Organisations de la Société Civile dans le domaine de l'environnement en Lybie et au Maghreb.



© Nicolas Hertkorn

Un instrument financier au service de la politique française de coopération et de développement

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial est un fonds public français destiné à favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement. Le FFEM finance des projets de développement ayant un impact significatif et durable sur l'un ou l'autre des grands enjeux de l'environnement mondial : biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, dégradation des terres incluant la désertification et la déforestation, polluants organiques persistants, couche d'ozone stratosphérique.

Tout en articulant efficacement aide bilatérale et aide multilatérale et en soutenant l'innovation, ses actions répondent aux orientations des conventions internationales auxquelles la France a souscrit. Depuis sa création en 1994, le FFEM s'inscrit dans les priorités stratégiques de l'aide française. En cohérence avec son homologue multilatéral, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi qu'avec l'action de l'aide française au développement, il confère à la France une plus grande marge de manœuvre pour financer des investissements et des réalisations concrètes, axés sur le développement économique et social dans les pays en développement.

Le FFEM dispose de 95 millions d'euros d'autorisations d'engagement pour la période 2011-2014 pour mettre en œuvre des actions innovantes, qui intègrent des problématiques d'environnement mondial dans les projets de développement en faveur des pays du Sud. Il cherche à financer des innovations et à proposer des techniques et des modes d'organisation nouveaux pour répondre aux défis environnementaux mondiaux : réduction de la biodiversité, dégradation des écosystèmes, climat, désertification, pollutions...

Le FFEM noue des partenariats avec de multiples acteurs : bailleurs, acteurs publics, entreprises privées, chercheurs, collectivités locales, organisations non gouvernementales ou fondations. Sa part de cofinancement est ainsi toujours minoritaire dans les projets qu'il soutient.

CINQ PRIORITÉS



AGRICULTURE
DURABLE
15 %



TERRITOIRES
URBAINS DURABLES
5 %



MÉCANISMES
DE FINANCEMENT
DE LA BIODIVERSITÉ
14 %



ENERGIE DURABLE
EN AFRIQUE
15 %



GESTION INTÉGRÉE
DES ZONES LITTORALES
ET MARINES
20 %



HORS THÉMATIQUE
31 %

Sur la période 2013-2014 le FFEM concentre ses interventions sur cinq thématiques afin de proposer une approche transversale et multisectorielle qui doit mieux répondre aux attentes de ses partenaires.

69%

DES PROJETS ENGAGÉS EN 2013

s'inscrivent dans ces priorités



AGRICULTURE DURABLE

L'agriculture doit aujourd'hui répondre au défi de nourrir une population mondiale qui s'élèvera à 9 milliards en 2050, d'après les estimations. Les projets financés par le FFEM doivent contribuer à la sécurité alimentaire mondiale tout en intégrant des paramètres environnementaux tels que la biodiversité, le changement climatique, la gestion de l'eau, la dégradation des terres ou encore la production de biomatériaux.



TERRITOIRES URBAINS DURABLES

Les villes des pays en développement se caractérisent par une forte densité de population et une urbanisation croissante sur des espaces vulnérables et peu durables. Cependant grâce à la planification et la rénovation urbaine, les villes peuvent s'adapter au changement climatique et traiter les problèmes socio-économiques. L'objectif du FFEM est de donner une place plus importante à la thématique urbaine, en particulier en Afrique subsaharienne.



MÉCANISMES DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Le FFEM agit sur cet axe pour contribuer aux trois objectifs principaux de la Convention sur la diversité biologique, et notamment la cible 20 des objectifs d'Aichi pour 2020 relative à la mobilisation des ressources financières. Le but est d'adapter des outils de financements aux différents contextes et de soutenir leur mise en œuvre.



ENERGIE DURABLE EN AFRIQUE

Pour être durables, les stratégies énergétiques doivent diversifier les mix énergétiques, rendre les économies plus sobres en énergie et mieux intégrer les spécificités des pays en développement. L'Afrique subsaharienne est la zone prioritaire du FFEM : elle concentre en effet la majorité des besoins puisque moins d'un tiers de sa population bénéficie d'un service électrique, et plus des trois quarts des familles utilisent la biomasse traditionnelle pour la cuisson de leurs aliments.



GESTION INTÉGRÉE DES ZONES LITTORALES ET MARINES

Cette thématique recouvre les approches relatives à la gestion intégrée des zones côtières, de la mer et du littoral. Elle vise à améliorer la coordination des acteurs, l'efficacité des mesures de gestion et la qualité environnementale. Les deux axes principaux des projets financés par le FFEM sont le renforcement de la gouvernance des eaux littorales et marines aux niveaux local et régional et la gestion intégrée des espaces insulaires, particulièrement vulnérables aux pressions anthropiques et naturelles.

GOVERNANCE
ET ORGANISATION

Le comité de pilotage définit et pilote la stratégie du FFEM, ses orientations géographiques, ses domaines d'intervention, ses méthodes et ses ressources.

Ministère des Finances et des Comptes publics

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Agence Française de Développement

Le Comité de Pilotage, instance de décision

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU FFEM EST DOTÉ D'UNE GOUVERNANCE INTERMINISTÉRIELLE

Il se compose des représentants de six institutions, toutes membres de son comité de pilotage :

- le Ministère des Finances et des Comptes publics,
- le Ministère des Affaires étrangères et du développement international,
- le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie,
- le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
- l'Agence Française de Développement.

SON RÔLE

Présidé par le représentant du Ministère chargé des Finances (Direction Générale du Trésor, Sous-direction des Affaires financières internationales et Développement), le Comité se prononce lors de réunions pluriannuelles sur la politique générale du FFEM. Il décide de l'identification de projets, après avis du Comité scientifique et technique, et de l'approbation de leur financement. Il nomme également les membres du Comité scientifique et technique doté d'un rôle consultatif auprès du FFEM.

COMPOSITION AU 01/06/2014

- Membre titulaire • Membre suppléant

Direction générale du Trésor

Service des Affaires financières multilatérales et du Développement

Arnaud Buissé, président du Comité de pilotage, sous-directeur des Affaires financières multilatérales et du Développement

Frédéric Glanois, chef du Bureau de l'aide au développement et Institutions multilatérales de développement

Caroline Giacconi, adjointe au chef du Bureau

Cécile Pot, adjointe au chef du Bureau

Direction générale de la Mondialisation

du Développement et des Partenariats Direction du Climat et de l'Environnement

Antoine Michon, sous-directeur de l'Environnement et du Climat

Marcel Jouve, chef de pôle «biodiversité et forêts»

Emmanuelle Swynghedauw, rédactrice «biodiversité et développement»

Frédéric Ourbak, rédacteur «adaptation au changement climatique»

Direction des Affaires européennes et internationales

Sous-direction du Changement climatique et du Développement durable

Stéphane Cruzat, sous-directeur du changement climatique et du développement durable

Romain Dissaux, adjoint au chef de bureau des Affaires globales

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Elisabeth Vergès, directrice du secteur «Environnement»

Simon Tillier, chargé de mission - secteur «bio-ressources, écologie, agronomie

Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires

Service des Relations internationales - Sous-direction des Echanges internationaux

Marie-Hélène Le Hénaff, sous-directrice des Echanges internationaux

Mathias Ginet, sous-direction des Echanges internationaux

Direction de la Stratégie

Bernard Esnouf, directeur du département du Pilotage stratégique et de la Prospective

Tous les projets et programmes cofinancés par le FFEM sont préparés, présentés, suivis et évalués par une ou plusieurs institutions, membres de son Comité de pilotage. Ils sont mis en œuvre en s'appuyant sur les avis remis par le Comité scientifique et technique du FFEM. Le Secrétariat du Fonds contribue au processus d'instruction, de suivi et de capitalisation sur les projets.

Le Comité scientifique et technique est une instance consultative et de conseil sur les projets et les stratégies sectorielles du FFEM.

Le comité scientifique et technique, instance consultative

UN PROCESSUS RIGOUREUX D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION

Le Comité rassemble dix personnalités reconnues pour leurs compétences économiques, environnementales et sociales dans les domaines couverts par le FFEM.

SON RÔLE

Il consiste à émettre des recommandations au stade de l'identification des projets et de l'engagement des fonds. Il anime et effectue des études relatives aux aspects scientifiques et techniques de l'environnement mondial. Il participe également aux initiatives visant à informer et sensibiliser les partenaires français et internationaux sur les enjeux de l'environnement mondial.

COMPOSITION AU 01/06/2014

Sébastien Treyer,

IDDR, directeur des programmes
Président du Comité scientifique et technique

AGRICULTURE / EAU

Marc Bied-Charreton

professeur et président du Comité scientifique français de la désertification

DÉGRADATION DES TERRES /
DÉSERTIFICATION

Lucien Chabason

IDDR, conseiller auprès de la Direction
DÉVELOPPEMENT DURABLE / ÉCONOMIE

Anne Gouyon

BeCitizen, associée-fondatrice
agro-économiste

CHANGEMENT CLIMATIQUE / BIODIVERSITÉ

Michel Hamelin

expert énergie, climat

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Alain Karsenty

CIRAD, socio-économiste

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Bruno Losch

CIRAD, économiste

AGRICULTURE

Doyle McKey

Université Montpellier II, professeur
en Ecologie

BIODIVERSITÉ

Luc Raimbault

Communauté d'agglomération

Cergy-Pontoise, directeur général adjoint

TERRITOIRES URBAINS DURABLES

Jacques Varet

Géo2D, conseiller

CHANGEMENT CLIMATIQUE / BIODIVERSITÉ

Le secrétariat, pour une gestion dynamique des opérations

François-Xavier Duporge, secrétaire général

Jacqueline Mattioli, assistante coordonnatrice

Julien Calas, chef de projets Biodiversité et Programme de petites initiatives

Janique Etienne, chef de projets Eaux internationales, polluants, biodiversité, ville durable

Didier Simon, chef de projets Forêt, dégradation des terres, agriculture durable

Denis Vasseur, chef de projets Changement climatique, énergie durable

Laurence Alligbonnon, chargée d'affaires générales, du suivi juridique et assistante

Dominique Boirard, chargée d'affaires générales et budgétaires

Elisabeth Carpentier, chargée d'affaires générales, du suivi des décaissements et assistante

Valérie Fakir, chargée de communication

Béatrice Vincent, expert externe - Protection de la couche d'ozone protocole de Montréal (jusqu'au 31/05/2014)

Le Secrétariat du FFEM est l'instance opérationnelle du Fonds. Il est confié à l'Agence Française de Développement qui lui fournit les moyens matériels et humains, nécessaires à son fonctionnement. Afin d'exercer les missions du FFEM, l'Etat a donné mandat à l'AFD pour signer les conventions et contrats relatifs aux projets financés par le FFEM.

FAITS
MARQUANTS

Le FFEM était présent à ce rendez-vous international des décideurs, gestionnaires et usagers des océans pour contribuer aux travaux de réflexion. Il a partagé les expériences retirées des actions financées depuis 20 ans pour le développement et la protection de l'environnement marin mondial.



© Valérie Fakir

EN BREF

25,7 M€

de projets pour préserver l'environnement marin

1994

première intervention en mer du FFEM

21

projets marins appuyés en 20 ans

PRESENCE DANS 50 PAYS

Le FFEM intervient dans les mers et océans du monde entier touchant près de 50 pays (Méditerranée, Afrique, Pacifique Océan indien et Caraïbes).

120 AIRES MARINES PROTEGEESLe FFEM a permis la création ou le renforcement direct de 120 AMP couvrant environ 20.000 km².**3ème congrès international des aires marines protégées (IMPAC3)****Marseille, Ajaccio - France du 21 au 27 octobre**

La 3^e édition du congrès organisée par l'Agence des Aires Marines Protégées, en partenariat avec la Ville de Marseille, l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN) et la Collectivité Territoriale de Corse a réuni près de 1.500 participants : scientifiques, socio-professionnels, décideurs, penseurs, experts... L'enjeu de cette édition 2013 était de formuler des recommandations pour parvenir à protéger 10 % des océans d'ici 2020, un objectif fixé par la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le congrès IMPAC 3 constitue un moment privilégié pour mesurer le chemin parcouru et fixer les grandes orientations qui permettront d'atteindre cet objectif. Il a traité de questions scientifiques, techniques et des solutions qui permettront d'atteindre les objectifs internationaux fixés en matière de protection des mers et des océans. Il mettait également l'accent sur le rôle culturel des aires marines protégées et sur les liens qui unissent l'Homme à la mer, faisant de l'Océan non pas une entité à part, mais un élément central de nos vies.

Le FFEM s'est mobilisé aux côtés de trois de ses institutions membres (Ministère du Développement durable, Ministère des Affaires étrangères, l'Agence Française de Développement (AFD)). En tant que partenaires mécènes de l'événement, le FFEM et l'AFD ont disposé d'un stand partagé dans l'espace d'exposition. Ils ont montré

à différentes reprises les liens concrets entre les enjeux portés par la France à l'international et les actions menées sur le terrain. Le FFEM a co-organisé avec ses partenaires plusieurs séminaires et ateliers pour présenter les initiatives qu'il appuie et les projets qu'il finance pour la protection de la biodiversité marine et des ressources halieutiques. Les participants à ces travaux organisés avec l'appui du FFEM ont partagé leur expérience de terrain et les avancées obtenues dans le cadre des projets réalisés sur la gestion durable des pêcheries, le financement durable des aires marines protégées, la préservation de l'environnement marin, ou encore le soutien aux aires marines protégées.

Enfin, le Ministère du Développement durable a annoncé des mesures fortes en faveur de la préservation des océans en confirmant les financements de la France dans le cadre de sa politique de coopération internationale et deux conventions de financement FFEM ont été signées sur des projets situés au sud ouest de l'Océan Indien, l'un sur la haute mer et l'autre sur l'appui aux innovations locales et aux partenariats pour contribuer à la gestion durable et à la conservation du milieu marin.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMPAC-3-Congres-des-aires-marines>
www.impac3.org - www.oceanplus.tv

Capitalisation des expériences du FFEM dans l'environnement marin mondial**Octobre**

Cette publication a été largement diffusée lors du congrès IMPAC3. Elle présente succinctement les actions menées pour protéger l'environnement marin mondial depuis 20 ans. Le FFEM se mobilise pour la protection de la biodiversité marine et des ressources halieutiques dans les mers et les océans de monde entier.

TÉLÉCHARGEMENT : <http://www.ffem.fr/accueil/publications/Publications-geographiques-sectorielles-et-thematiques?actuCntId=103336>



EN SAVOIR PLUS



LE GUIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE COGÉNÉRATION DANS LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU BOIS DE BASSIN DU CONGO

PRODUITS DU SÉMINAIRE :
<http://www.atibt.org/industrialisation/cogeneration/seminaire-de-restitution/>

Séminaire Cogénération et électrification rurale, quelles opportunités pour les scieries du bassin du Congo ?

Douala, Cameroun & Paris, France - 27 & 31 Mai

En partenariat avec le Programme de Coopération Afrique-UE sur les Énergies Renouvelables (RECP), l'AFD et le FFEM, un séminaire de restitution des résultats du projet cogénération a été organisé par l'ATIBT à Douala le 27 mai 2013. Il a réuni 110 personnes : bureaux d'études, fournisseurs, chercheurs, enseignants ou universitaires, professionnels du secteur privé, représentants ministériels, représentants de la distribution et régulation de l'électricité, journalistes. Dans le prolongement de ce séminaire une présentation du projet a eu lieu à Paris le 31 mai devant un public institutionnel d'une vingtaine de personnes.



© Didier Simon

Atelier de capitalisation des expériences financées en Amérique Latine

Maldonado, Uruguay - 25 septembre

Cet atelier de capitalisation a privilégié des échanges entre 40 participants, en provenance de 9 pays différents, et des partages d'enseignements pratiques, sur la base de 30 expériences soutenues par le FFEM depuis 1995. Il s'est organisé autour de thèmes fondamentaux du FFEM comme la préservation et la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles et le lien entre gouvernance territoriale et préservation du patrimoine naturel qui sont au cœur des approches développées par le FFEM, souvent avec l'appui de la Fédération des Parcs naturels régionaux français. La problématique globale a été présentée en trois

axes complémentaires et interdépendants : synergies des aires protégées et territoires ; formes de gouvernance ; financement de la conservation/du développement. Une visite de terrain sur le site de la Laguna de Rocha a aussi montré comment le concept de parc naturel régional français a été testé et adapté au contexte local dans le projet de développement du système national des aires protégées uruguayen.

PRODUITS DU SÉMINAIRE : <http://www.ffem.fr/accueil/projets?actuCtnId=115219>



© Constance Corbier-Barthaux

Séminaire de capitalisation pour développer les techniques agro-écologiques

Montpellier, France - 6/8 novembre

En 2000, le Ministère des Affaires Étrangères, le FFEM et l'AFD se sont associés pour financer un programme de recherche, de capitalisation et de formation pour le développement des techniques agro-écologiques. Ce séminaire visait à présenter les résultats des travaux de recherche & développement menés dans le cadre du Programme d'Appui Multi-Pays à l'Agroécologie (PAMPA) et de l'initiative RIME (Réponse Intégrée Multi-Equipes). Il a permis d'évaluer l'impact du semis-couvert végétal (SCV) et d'élargir la réflexion à la place de l'agro-écologie.

Quatre tables rondes ont abordé la place de l'agro-écologie dans les politiques publiques, le point de vue de la société civile sur l'agro-écologie, les verrous des connaissances et les questions de formation. Ce séminaire a mis l'accent sur les freins au développement de systèmes innovants de production destinés à faire face au défi de la sécurité alimentaire.

PRODUITS DU SÉMINAIRE : <http://www.ffem.fr/accueil/projets?cache=bypass&actuCtnId=115075>



© Eric Penot

LES ACTIVITÉS



© Hellio&Vaningen



Sur l'année 2013,
le FFEM a engagé

23,1

MILLIONS D'EUROS

en faveur de la protection
de l'environnement avec :

21

NOUVEAUX PROJETS

On compte aussi 9 projets
identifiés pour un montant de
8,5 millions d'euros.

Le FFEM a décidé de prioriser
ses engagements financiers
sur **cinq thématiques définies**
par le document cadre de
programmation stratégique
2013-2014 :

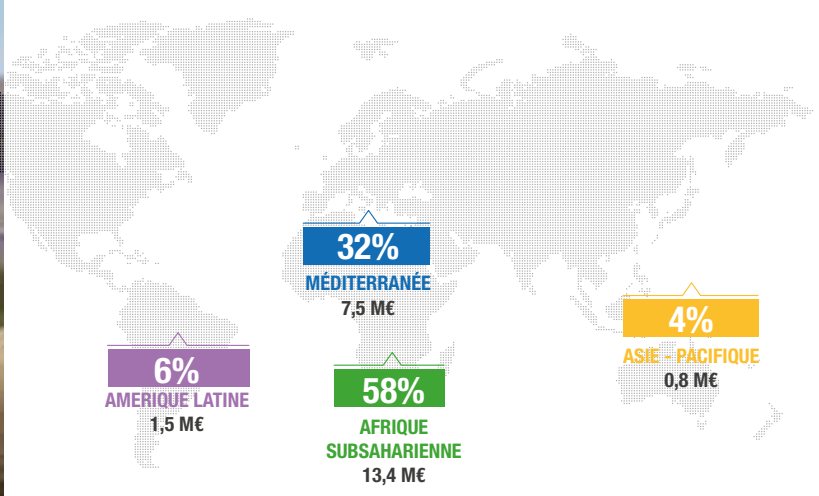
69% des projets engagés
répondent à cette stratégie de
concentration, avec **15,9** millions
d'euros répartis selon ces critères



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FINANCEMENTS ENGAGÉS EN 2013



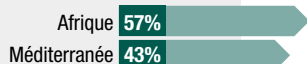
© Hellio&Vaningen



PORTEFEUILLE PROJETS ENGAGÉS AU 31.12.2013

BIODIVERSITÉ

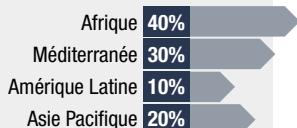
RÉPARTITION DES PROJETS PAR RÉGION



7 projets « biodiversité » engagés pour un montant de 10 M€ en 2013

CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉPARTITION DES PROJETS PAR RÉGION



10 projets « climat » financés à hauteur de 8,4 M€ en 2013

EAUX INTERNATIONALES

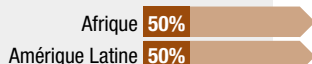
RÉPARTITION DES PROJETS PAR RÉGION



2 projets engagés pour un montant de 2,5 M€ en 2013

DÉGRADATION DES TERRES ET POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

RÉPARTITION DES PROJETS PAR RÉGION



2 projets engagés sur cette fenêtre pour 2 M€ en 2013

COUCHE D'OZONE STRATOSPHERIQUE

En 2013, aucun projet n'a été approuvé pour engagement sur la part bilatérale des contributions françaises au Fonds multilatéral pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal

LE PORTEFEUILLE DE PROJETS PRÉSENTE AU TOTAL 126 PROJETS ENGAGÉS SUR LA PÉRIODE 1994-2013, POUR 135,9 M€.

PAYS	PROJETS	subvention FFEM en M€
Afrique Subsaharienne et Méditerranée	83	91,8
Amérique latine	30	32,6
Asie Pacifique	9	7,7
Europe de l'Est	4	3,8

LE PORTEFEUILLE DE PROJETS PRÉSENTE AU TOTAL 79 PROJETS ENGAGÉS SUR LA PÉRIODE 1994-2013, POUR 101,5 M€.

PAYS	PROJETS	subvention FFEM en M€
Afrique Subsaharienne et Méditerranée	53	69
Amérique latine	7	8,1
Asie Pacifique	16	19,3
Europe de l'Est	3	5,1

AU TOTAL C'EST 35 PROJETS QUI ONT ÉTÉ ENGAGÉS À HAUTEUR DE 37,9 M€.

PAYS	PROJETS	subvention FFEM en M€
Afrique Subsaharienne et Méditerranée	24	25,5
Amérique latine	4	5,2
Asie Pacifique	2	1,8
Europe de l'Est	5	5,4

AUJOURD'HUI ON COMPTE 18 PROJETS ENGAGÉS À HAUTEUR DE 23,8 M€.

PAYS	PROJETS	subvention FFEM en M€
Afrique Subsaharienne et Méditerranée	16	21,2
Amérique latine	1	1,1
Asie Pacifique	1	1,5

AUJOURD'HUI ON COMPTE 110 PROJETS ENGAGÉS À HAUTEUR DE 13,9 MU\$.

PAYS	PROJETS	Montant total après ajustements (M\$)
Afrique Subsaharienne, Méditerranée et Moyen-Orient	87	9,7
Amérique latine	4	1,6
Asie Pacifique	19	2,6

BIODIVERSITÉ

La biodiversité constitue l'ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes existant sur Terre ainsi que les interactions qui existent au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux. Elle est le résultat des processus de sélection naturelle opérant depuis plusieurs milliards d'années. L'Homme fait partie de ce cadre naturel qu'est la biodiversité, il se doit de la protéger pour continuer à disposer des ressources naturelles indispensables à sa survie.

Favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

En 2013, la biodiversité est le premier domaine d'intervention du FFEM avec près de 45% de financements engagés sur les 23 millions.



© Frank Ribas

Cette priorité donnée à la biodiversité est un repère identitaire au FFEM depuis 20 ans. La stratégie du FFEM en matière de protection de la biodiversité s'aligne sur les engagements internationaux de la France relatifs à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

La CDB dispose d'un concept et d'un outil pertinent : l'**approche par écosystème**. Définie comme une « stratégie de gestion intégrée des eaux, des terres et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique de manière équitable », cette approche reconnaît que les êtres humains avec leur diversité culturelle font partie intégrante des écosystèmes. L'approche par écosystème constitue un moyen approprié pour développer des liens synergiques avec les deux autres conventions de Rio (désertification et changements climatiques), et faciliter ainsi la **mise en oeuvre de programmes intégrés et de projets de conservation de la biodiversité**. Le FFEM agit selon ces grands enjeux. Il met l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles et la mise en place de mécanismes de financements innovants des aires protégées et des actions de conservation de la biodiversité. **Actions qui visent à protéger la biodiversité des écosystèmes à la fois riches et menacés.**

Les interventions du FFEM se concentrent principalement sur les régions de la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne. Ces zones sont les plus concernées par la préservation de la biodiversité. Les actions visent à impliquer les populations locales, la société civile et le secteur privé dans la protection de leur écosystèmes, ou encore la création d'activités innovantes et génératrices de revenus basées sur la conservation de la biodiversité.

Plus **globalement, le FFEM finance l'extension d'espaces terrestres et marins protégés dans le monde et le renforcement d'aires protégées existantes. Il soutient la création et le renforcement de fonds fiduciaires et de fonds innovants en développant le partage d'expériences et la mise en réseau des différents fonds existants.**

THÉMATIQUES DE CONCENTRATION

Sur l'année 2013, en conformité avec la programmation stratégique validée par son comité de pilotage, le FFEM s'est engagé spécifiquement sur le domaine de la biodiversité, en finançant des projets relatifs aux :

MÉCANISMES
DE FINANCEMENT
DE LA BIODIVERSITÉ

GESTION INTÉGRÉE
DES ZONES LITTORALES
ET MARINES



MÉDITERRANÉE

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET CÔTIERS DE LA MÉDITERRANÉE

Gestion exemplaire de territoires littoraux, insulaires et marins



© Y Belhimer

Bénéficiaire :

Association MedPAN, Conservatoire du littoral, WWF Programme Méditerranée

Coût total :

7,8 M€ dont contribution FFEM 1,9 M€

Cofinancements prévisionnels :

Fondations MAVA & Albert II, UE, établissements publics français, Conservatoire du littoral, ville de Marseille, bénévoles, CEPF, pays bénéficiaires CAR/ASP

Institution membre porteuse du projet :

Ministère du développement durable

Bien que la mer Méditerranée ne représente que 0,7% de la surface des océans du monde, sa position de liaison entre trois continents en fait l'une des mers les plus riches du monde du point de vue de la biodiversité. Cependant elle est particulièrement menacée au vu de la démographie et de l'activité économique de ses îles et régions côtières.

C'est dans ce contexte que ce projet entend contribuer à faire des espaces sensibles littoraux, marins et insulaires des modèles de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et de financement durable de leur gestion au bénéfice des populations locales et des écosystèmes marins et côtiers de la Méditerranée. Le but poursuivi est aussi de renforcer la gestion et la protection de ces sites et de favoriser les échanges d'expérience sur la base de cas concrets, considérés comme pilotes au niveau méditerranéen. L'un des points forts du projet est son intégration institutionnelle.

Le projet prévoit de sélectionner et de soutenir des sites pilotes, pouvant être des aires marines côtières ou insulaires protégées en Méditerranée, disposant d'un statut de protection ou en voie de création, permettant chacune d'illustrer au moins un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés ces territoires en Méditerranée : tourisme, pêche et gestion marine, valorisation économique, zonage de protections, plans de gestion et système

de suivi. La mise en oeuvre, à travers ce projet, de politiques et d'actions concrètes de GIZC sur des territoires remarquables que sont les Aires Marines Protégées (ou en voie de protection), les îles et les littoraux adjacents en Méditerranée, permettra de renforcer la gestion durable sur ces territoires et de réduire les antagonismes encore profondément ancrés entre «développement» et «conservation».

A terme, l'exemplarité de la gestion mise en oeuvre sur ces sites pourra être essaimée sur d'autres territoires et constituer un argument pour l'adaptation des politiques nationales des pays riverains de la Méditerranée en matière de littoral dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ces protocoles «Aires spécialement protégées et biodiversité», «Gestion intégrée des zones côtières». Par ailleurs, une coordination efficace et une synergie entre les partenaires du projet (association MedPAN, conservatoire du Littoral, WWF Programme Méditerranée) est assurée, les synergies entre les partenaires sont maximisées et une continuité dans la gouvernance du réseau MedPAN et du programme Petites Îles de Méditerranée (PIM) est garantie.

Le soutien apporté par le projet au processus de classement de plusieurs sites en Aires Marines Protégées permettra au FFEM de contribuer à la réalisation de l'objectif d'Aichi.



MADAGASCAR

PRÉSERVER LES MASSIFS FORESTIERS ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Programme Holistique de Conservation de la Forêt (PHCF)



© Christophe du Castel

Madagascar présente une biodiversité unique et diversifiée, reconnue au niveau mondial. Son capital naturel est néanmoins menacé par la déforestation (perte nette d'environ 50.000 hectares de forêt naturelle chaque année). La poussée démographique (3% / an), surtout en milieu rural, accélère la pression

sur les forêts. Par ailleurs, les risques potentiels de sécheresse et d'inondation dus au changement climatique devraient conduire à des risques accrus, ainsi qu'à un dérèglement de la dynamique d'évolution des habitats naturels et à l'érosion des sols.

MADAGASCAR



© Christophe du Castel

Bénéficiaire :

Etc Terra

Coût total :

4,1 M€ dont contribution FFEM 1,5 M€

Cofinancements prévisionnels : Air

France, AFD

Institution membre porteuse**du projet :**

Agence Française de Développement

Conscient des risques de disparition de son patrimoine naturel, le gouvernement malgache s'est engagé depuis 2006 dans le mécanisme de Réduction des Emissions résultant de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD+). Cette stratégie nationale (REDD+) et son Plan de préparation sont en cours de finalisation.

Le PHCF vient réduire la pression sur les forêts pour les besoins notamment agricoles et énergétiques des populations en renforçant les activités de conservation, en sécurisant, en gérant et en valorisant durablement les parcelles de reboisement au profit des populations locales. Il vise à protéger les parcelles de restauration mises en place contre les pressions anthropiques. De plus, l'appui aux communautés locales dans l'aménagement des terroirs dans la diversification agricole et la promotion des

activités génératrices de revenus et dans l'intensification agro-écologique, permet de renforcer des pratiques alternatives durables. Enfin, pour arriver à une valorisation des travaux du projet en termes de comptabilisation carbone, les travaux en matière de carbone forestier sont poursuivis et des documents de projets sont élaborés dans le cadre d'une certification carbone REDD+.

De cette manière, le projet participe au développement local, économique et social du pays tout en contribuant à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts ainsi qu'à la préservation de l'environnement mondial et de la biodiversité.

PROJET



TUNISIE



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ MARINE DANS L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES

© Didier Simon

Bénéficiaire :

Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

Coût total :

3 M€ dont contribution FFEM 1 M€

Cofinancements prévisionnels :

République tunisienne, coopération monégasque, UE

Institution membre porteuse du**projet :**

Ministère du Développement Durable

Promotion de la gestion écosystémique des pêches et des autres usages du milieu marin autour d'un réseau d'aires protégées marines et côtières

Les ressources halieutiques de la zone Nord de la Tunisie connaissent sur la dernière décennie une baisse significative alors que le développement économique de cette région reste très faible. Par le système de gouvernance qu'elles accompagnent, les aires marines protégées peuvent favoriser le dialogue entre professionnels, autorités et société civile. Elle constituent une opportunité de concilier développement économique et préservation des ressources naturelles, au-delà des aires protégées marines et côtières (APMC) elles-mêmes. C'est sur ce postulat que le projet est bâti, avec comme objectif premier de parvenir à faire ce lien sur une pêcherie du nord.

Ce projet veut démontrer que des progrès sont possibles en termes de gestion de pêcheries, en particulier par le changement des pratiques ou des engins de pêche. Ce programme vise ainsi à développer les APMC du Nord sous forme d'un réseau d'aires protégées assurant la préservation à long terme des ressources marines et à asseoir les conditions nécessaires à la gestion éco-systémique des pêches et autres usages de la zone. Les résultats seront utilisés comme exemple à répliquer dans le reste du pays.



PROTÉGER UN ÉCOSYSTÈME D'EXCEPTION

Contribution au capital du Fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine (BACOMAB)

Le littoral mauritanien est caractérisé par une grande vulnérabilité des écosystèmes côtiers : sensibilité aux pollutions, menaces multiples liées aux activités humaines. Principal bassin de vie, le littoral est confronté à des enjeux multiples qui affectent directement un capital naturel pourtant vital pour le développement économique et humain du pays. Au sein d'un littoral ouest-africain où l'upwelling favorise une forte productivité biologique, les hauts fonds, vasières et herbiers du Banc d'Arguin forment une zone à valeur écologique unique, essentielle pour la biodiversité à l'échelle régionale (de nombreuses espèces de poissons et crustacés s'y reproduisent) et mondiale, avec des oiseaux migrateurs.

Le projet contribue à mettre en place un outil de financement endogène, indépendant et pérenne, d'un service éco-systémique pour le renouvellement des ressources halieutiques. Le BACOMAB est un fonds de dotation dont

les capitaux seront investis à perpétuité sur les marchés financiers internationaux « éthiques ou socialement responsables ». Seuls les intérêts sont utilisés pour financer des activités de gestion et de conservation de la biodiversité des sites bénéficiaires, ce qui garantit la pérennité de l'outil. L'Etat mauritanien a déjà versé une première contribution au BACOMAB tirés de l'accord de pêche conclu avec l'Union Européenne (UE).

Le financement de la protection de la biodiversité à partir d'accord de pêche constitue une « première » exemplaire pour l'Afrique et l'Union Européenne.

Ce projet permet à la France de concrétiser, en Mauritanie, ses engagements en faveur de la protection de l'environnement marin mondial, annoncés le 26 octobre par le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, à l'occasion du 3ème Congrès international des aires marines protégées.

© Guillaume Chiron

Bénéficiaire :

Fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine

Coût total :

17,2 M€ dont contribution FFEM 1,2 M€

Cofinancements prévisionnels :

Fondation MAVA, KfW, AFD, Etat Mauritanien

Institution membre porteuse du projet :

Agence Française de Développement

Le projet participe à la préservation de l'environnement mondial et de la biodiversité, en contribuant à la protection de la biodiversité côtières et marine en Mauritanie et de l'écosystème du Banc d'Arguin en particulier. Il contribue à la promotion d'un développement durable des sites bénéficiaires par la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vies pour les populations résidentes.



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DES PAYS À FAIBLES REVENUS

Mise en place d'une dynamique régionale de développement du commerce équitable comme outil du développement durable

L'enjeu du commerce équitable est de modifier les règles du commerce international afin que les producteurs des pays du Sud puissent tirer profit de l'expansion des échanges. Comparée aux autres régions, l'Afrique de l'Ouest est la zone où les volumes certifiés sont les moins élevés et où les filières équitables se sont développées le plus récemment. Dans la logique du développement durable, le commerce équitable est potentiellement un outil efficace de protection de la biodiversité.

Ainsi le projet vient renforcer des structures locales d'appui au commerce équitable, en particulier le FTA-WAN, avec une montée en capacité importante pour la gestion de ses missions et la représentation des intérêts des filières d'Afrique dans les instances internationales du commerce équitable, un renforcement voire la création d'associations

nationales du commerce équitable dans les pays du projet. Le projet prévoit la mise en place d'une quinzaine d'initiatives d'organisations de producteurs certifiés dont au moins trois dans le domaine de protection de la biodiversité.

Le projet prévoit de structurer les organisations de producteurs certifiés « commerce équitable », de tester le potentiel de développement des filières équitables Sud-Sud et de renforcer le rôle des organisations de producteurs dans la gouvernance des labels internationaux de « Commerce équitable ». De plus, il vise à améliorer la lisibilité du label « Commerce équitable » comme outil de développement durable et plus particulièrement comme outil de protection de la biodiversité.

© AFD droits réservés

Bénéficiaire :

Fair Trade Africa

Coût total :

4,5 M€ dont contribution FFEM 1 M€

Cofinancements prévisionnels :

AFD, autofinancement

Institution membre porteuse du projet :

Agence Française de Développement

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les causes et les conséquences du changement climatique ont fait l'objet d'une large prise de conscience au niveau mondial dans les années 1990. La communauté a réalisé qu'il était indispensable de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dès aujourd'hui afin d'éviter un réchauffement global très dommageable pour les générations futures.

Répondre aux enjeux du changement climatique

En 2013, le changement climatique est le deuxième domaine d'intervention du FFEM avec près de 36% de financements engagés.

Au cours de cette année 2013, a été publié le Volume 1 du 5ème rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

Ce premier volet évalue les aspects scientifiques du système climatique et de son évolution à l'aide de 9200 publications scientifiques étudiées et évaluées à travers le monde.

L'essentiel du rapport dresse un tableau qui ne laisse guère de place au doute : l'accumulation dans l'atmosphère de gaz à effet de serre issus de l'activité humaine, principalement de gaz carbonique (CO₂), est en train de transformer le climat de la planète à un rythme extrêmement rapide, sans précédent dans l'histoire récente de la planète. Comparé au précédent rapport paru en 2007, ce document met nettement plus l'accent sur la responsabilité humaine dans le changement climatique. Fidèle à son mandat, le FFEM s'engage à renforcer ses efforts pour concilier lutte contre le changement climatique et le développement socio-économiques.

La mission du FFEM est d'accompagner les acteurs des pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Les enjeux du changement climatique concernent en effet tous les pays et demandent des financements importants.

Dans cette optique, les projets du FFEM visent à encourager l'innovation, à favoriser le transfert et la diffusion de technologies et de savoir-faire, à intégrer des mécanismes internationaux de régulation et de financement dans les stratégies nationales de lutte contre le changement climatique. Cette mission s'intègre aux engagements internationaux de la France dans le cadre de la Convention internationale des Nations Unies sur le changement climatique.

19^e édition de la Conférence des Parties sur le Climat à Varsovie Pologne / 11-22 novembre 2013

Les représentants de 190 pays se réunissent pour faire avancer la lutte contre les changements climatiques et négocier de nouveaux engagements. Comme la France l'ambitionnait, la conférence de Varsovie (COP19) a balisé le chemin vers Lima (COP20, en 2014) et Paris (COP21, en 2015) et a décidé de l'accélération de la négociation d'un nouvel

accord universel sur le climat d'ici décembre 2015 : chaque pays doit en effet désormais préparer, dans un cadre domestique, sa propre contribution au futur accord, et la transmettre aussitôt que possible avant la conférence de Paris, dès le début de l'année 2015 pour les pays qui seront prêts. Cet exercice permettra de faciliter la compréhension des propositions bien avant la COP21 et agir en conséquence pour qu'un accord à la hauteur du défi puisse être adopté à Paris.

Un programme de travail sur les actions immédiates (« ambition pré-2020 »), associant notamment les villes et les régions, a été également décidé à Varsovie.

La COP19 a vu des avancées nécessaires dans la mise en œuvre des accords antérieurs, avancées qui auront un impact direct sur le financement des projets du FFEM : l'objectif de 100 millions de dollars pour la recapitalisation du fonds d'adaptation pour les pays en développement a été atteint, avec notamment une contribution de la France à hauteur de 5 millions d'euros. Un programme de travail sur le financement à long terme a été établi : il conforte l'engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le climat en 2020, venant de sources publiques et privées. La voie est désormais ouverte à la première capitalisation du Fonds vert pour le climat. Une décision importante prévoit le lancement rapide d'un « Mécanisme international sur les pertes et les dommages », une structure de coordination d'acteurs (acteurs sous la Convention et en dehors de la Convention) pour renforcer les capacités et mobiliser l'assistance aux pays, en particulier pour se préparer face aux conséquences à long terme des changements climatiques.

Un système d'analyse et de revues internationales des actions des pays en développement (« ICA »), qui constituait la clé de voûte des accords de Copenhague et de Cancún, a été rendu opérationnel.

Les règles pour les actions de réduction de la déforestation et de la dégradation forestière (« REDD+ ») ont également été approuvées, ainsi que des mesures supplémentaires pour renforcer l'action relative aux technologies utiles pour la maîtrise des émissions et pour l'adaptation au changement climatique (centre et réseau des technologies sur le climat).

THÉMATIQUES DE CONCENTRATION

Pour répondre à ses priorités stratégiques, le FFEM a engagé en 2013 des projets sur le domaine du climat, spécifiquement connectés aux thématiques suivantes :



AGRICULTURE DURABLE



TERRITOIRES URBAINS DURABLES



ENERGIE DURABLE EN AFRIQUE



© Dorothée Kellou

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUIRE LE POIDS DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Appui à la mise en œuvre de la politique d'efficacité énergétique de l'Autorité palestinienne

Les Territoires palestiniens sont confrontés à une forte contrainte énergétique liée, notamment, à un coût d'approvisionnement très élevé.

Une première opération, financée par le FFEM, a permis de révéler le potentiel de la thématique de l'efficacité énergétique, de sensibiliser les décideurs et de préparer la mise en œuvre de mécanismes opérationnels. Elle a permis d'alimenter la préparation du Palestinian National Energy Efficiency Action Plan (NEEAP), adopté en 2012 par l'Autorité Palestinienne de l'énergie et de développer les compétences de la Palestinian Energy Authority (PEA) par la création d'une Unité d'Efficacité Énergétique (UEE). Elle a pu identifier un fort potentiel d'économies dans plusieurs secteurs de l'économie palestinienne et développer des outils de financement innovants qui répondent aux contraintes du pays.

En accord avec le NEEAP, cette seconde phase prévoit de supporter les activités

principales de l'UEE, en mettant en œuvre un fonds revolving pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics ayant pour but d'alléger la facture énergétique payée par le Ministère des Finances (MoF), et un mécanisme d'incitation à l'investissement au profit de l'efficacité énergétique destiné au secteur privé.

Le projet accompagne l'Autorité palestinienne dans la mise en œuvre de sa politique d'efficacité énergétique dans le but de réduire le poids de la facture énergétique et de lutter contre le changement climatique en favorisant un développement pérenne de la maîtrise de l'énergie et notamment, de la demande en électricité.

Il contribue à réduire les dépenses publiques liées aux factures d'électricité, à réduire la contrainte économique liée à l'énergie qui pèse sur les ménages et à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation énergétique.

Bénéficiaire :

Autorité Palestinienne

Coût total :

5,2M€ dont contribution FFEM 1 M€

Cofinancements prévisionnels :

Autorité Palestinienne, AFD, cofinanciers privés

Institution membre porteuse du projet :

Agence Française de Développement



© Vincent Joguet

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE L'AGRICULTURE PLUVIALE FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Adaptation au changement climatique de l'agriculture du Maghreb (ACCAGRIMAG)

En dépit du fort développement du secteur industriel et des services, l'agriculture demeure au Maroc et en Tunisie un secteur clé en matière de croissance économique, de sécurité alimentaire et d'équilibre des territoires.

Malgré d'importants investissements, les performances de l'agriculture marocaine et tunisienne restent fortement dépendantes des pluies, en raison de la prédominance de l'agriculture pluviale.

Cette situation de vulnérabilité à l'aléa pluviométrique risque encore de s'aggraver aux horizons 2030 et 2050 causés par les effets du changement climatique, qui se traduiront par un renforcement des conditions d'aridité et de stress hydrique.

Le projet ACCAGRIMAG vise à réduire cette vulnérabilité de l'agriculture pluviale face aux effets du changement climatique, à inciter

l'adoption et la mise en œuvre de mesures d'adaptation de l'agriculture. Il s'agit de renforcer les capacités des acteurs agricoles, évaluer les risques et intégrer des mesures d'adaptation dans leurs stratégies et leurs pratiques.

Il tend aussi à accroître les capacités de résilience des systèmes de cultures pluviales en expérimentant et en diffusant des technologies innovantes d'adaptation au changement climatique. Des modèles de gestion efficace du risque de sécheresse par l'assurance dans un contexte de changement climatique sont prévus d'être définis.

En améliorant les capacités de résilience de l'agriculture marocaine et tunisienne au changement climatique, le projet aura un impact positif sur la sécurité alimentaire et sur la création de richesse et l'emploi.

Bénéficiaire :

Royaume du Maroc, République de Tunisie

Coût total :

87,8 M€ dont contribution FFEM 1,5 M€

Cofinancements prévisionnels :

AFD, FEM, Royaume du Maroc, République de Tunisie

Institution membre porteuse du projet :

Ministère de l'Agriculture, Agence Française de Développement



MAROC



© Geres

RÉDUIRE LA POLLUTION LOCALE ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ASSOCIÉS

Programme de hammams durables

Le hammam, élément incontournable de la culture marocaine, est un gros consommateur de bois-énergie et d'eau. Dans un contexte de raréfaction de ces ressources au Maroc et d'augmentation de leur prix, la modernisation énergétique des hammams devient une nécessité à la fois environnementale et économique, dont dépend leur pérennité. Or, le secteur des hammams est à la traîne par rapport à de nombreux autres secteurs en termes de capacité d'évolution, constat qui a amené son ministère de tutelle, le Ministère de l'Artisanat, à se saisir du défi en impulsant une réflexion stratégique autour de sa modernisation, sur les plans sanitaire, social, économique et environnemental. Ce programme s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Il vise à augmenter la performance énergétique et environnementale des hammams par une réduction de la consommation et des coûts énergétiques, de la pollution locale et de la production de gaz à effet de serre et de la consommation

d'eau. Il stimulera en premier lieu les initiatives existantes et les solutions matures tout en favorisant l'émergence d'un marché de solutions plus innovantes et complexes, pas ou peu diffusées dans le secteur des hammams mais ayant fait leur preuve dans d'autres contextes.

L'approvisionnement et le conditionnement du combustible, la production et la distribution d'eau chaude et de chaleur et la gestion de l'eau chaude sanitaire sont ciblés. Le programme vise les hammams de grande capacité, aptes à se moderniser et consommateurs de bois-énergie et les projets de démonstration seront réalisés sur tout le territoire avec certaines villes déjà identifiées. Ce programme aura des impacts directs sur le plan social en améliorant considérablement les conditions de travail dans les hammams, sur le plan économique en réduisant la facture énergétique, sur le plan environnemental en améliorant la qualité de l'air et enfin sur le plan climatique en réduisant nettement l'émission de CO2.

Bénéficiaire :

GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités)

Coût total :

2,7 M€ dont contribution FFEM 1 M€

Cofinancements prévisionnels :

propriétaires des hammams, GERES

Institution membre porteuse du projet :

Ministère du Développement durable



BENIN



© Janique Etienne

PROPOSER UNE VISION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Porto-Novo, ville verte : planification stratégique et aménagements durables

Porto-Novo possède un patrimoine bâti et non bâti exceptionnel et abrite des zones naturelles pourvues d'une richesse faunistique et floristique remarquable. Sa lagune s'étend sur 35 kilomètres. L'étalement urbain est favorisé par un taux de croissance relativement élevé, l'attractivité du foncier considérée comme un placement sûr et la dévitalisation du centre ancien au profit des nouveaux quartiers. La situation environnementale a pâti de ces évolutions. La plupart des occupants des zones périphériques résident dans des quartiers informels et mal organisés, empiétant sur les zones humides et marécageuses dont certaines potentiellement inondables.

Ce projet propose une stratégie et des actions répondant à ces enjeux de planification urbaine, d'aménagement des zones périphériques et de prise en compte des risques climatiques.

Il prévoit une démarche de planification stratégique, avec des aménagements spécifiques tenant compte de la richesse du milieu naturel, ainsi que des actions de soutien aux activités économiques de proximité.

Il s'agit de démontrer que l'aménagement durable des ressources naturelles d'un écosystème lagunaire comme celui de Porto-Novo peut être une source de richesses et un levier important de développement économique et de création d'emplois pour les populations locales.

Concrètement ce projet permettra de mettre en place un plan de développement urbain « durable » (PDUD) s'appuyant sur une étude de vulnérabilité de l'écosystème de la zone lagunaire et de la ville, des aménagements et des projets pilotes d'appui aux activités économiques, et des actions de communication et de valorisation.

Bénéficiaire :

Ville de Porto-Novo

Coût total :

3,5 M€ dont contribution FFEM 1,2 M€

Cofinancements prévisionnels :

BAD, coopération décentralisée, municipalité de Porto-Novo

Institutions membres porteuses du projet :

Ministère du Développement Durable, Agence Française de développement



CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT PLUS SOBRE EN ÉNERGIE ET EN CARBONE ET À UN MEILLEUR ACCÈS À L'ÉNERGIE

Appui aux investissements d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable des entreprises



© Aurélie Ferry

Bénéficiaire :

Groupement de bureaux d'études / consultants

Coût total :

44,8 M€ dont contribution FFEM 1,5 M€

Cofinancements prévisionnels :

AFD, porteurs de projet, Union Européenne

Institutions membres porteuses du projet :

Agence Française de Développement

L'Afrique de l'Ouest traverse une crise croissante de l'énergie qui entrave le développement économique et social et qui affecte surtout les groupes de populations à faible revenu. Cette crise se caractérise par une forte augmentation de la demande énergétique tirée par la croissance économique alors que l'accès à l'énergie aujourd'hui est encore limité et les coûts de production sont élevés, par un déficit de production se traduisant par des délestages très préjudiciables à l'activité économique, notamment certains process industriels et enfin par une forte dépendance aux importations de combustibles fossiles. Face à ces défis, le secteur privé souffre du manque de réglementation pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Il manque de moyens humains et matériels, ainsi que de compétences techniques. Par ailleurs, l'accès aux financements bancaires est difficile en raison du coût du crédit, de la timidité des banques à jouer leur rôle de transformation, de l'étroitesse de leurs ressources et de leur manque d'expérience dans ce type de projet.

C'est pourquoi l'Agence Française de Développement (AFD) a décidé de mettre

en place une ligne de crédit dédiée, en zone UEMOA principalement, consentie à plusieurs banques commerciales qui leur permettra de prêter à des entreprises initiant ce type de projet, pour leur compte, ou pour des tiers ou pour le réseau.

Le programme finance une assistance technique en soutien à la ligne de crédit concessionnelle dédiée de l'AFD destinée à favoriser les investissements des entreprises dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, cofinancées par la ligne de crédit de l'AFD, et de réduire les barrières au développement et au financement de ces projets.

L'Assistance Technique prévoit de créer un pipeline de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables éligibles et bancables, de mettre en place une assistance au développement des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et de renforcer les capacités des banques dans l'identification et l'analyse des projets. A terme, il s'agit de stimuler l'émergence de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables en Afrique de l'Ouest.



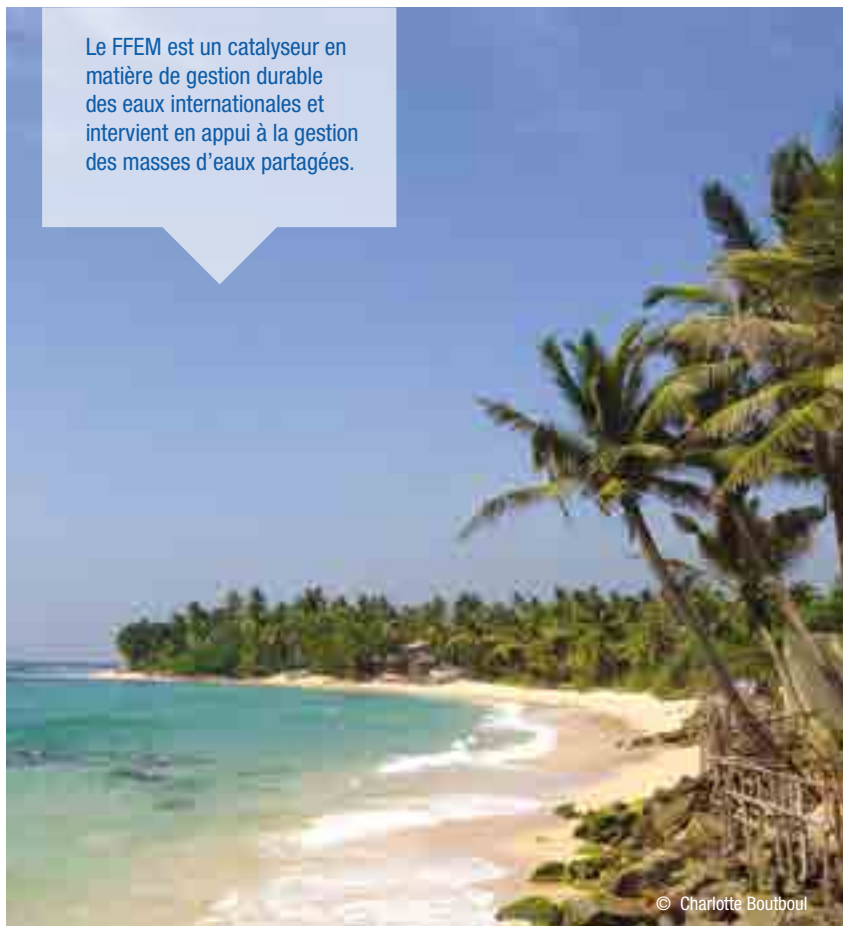
© Eric Thauvin

EAUX INTERNATIONALES

Les océans couvrent près de 70% de notre planète. Ils hébergent une biodiversité d'une extraordinaire richesse, dont beaucoup reste à découvrir. Les écosystèmes marins fournissent des biens et des services écologiques essentiels et diversifiés : nourriture, médicaments, protection contre les houles de tempête, filtre des pollutions, régulation du climat, etc.

Gérer durablement les eaux internationales et ses ressources

Le FFEM est un catalyseur en matière de gestion durable des eaux internationales et intervient en appui à la gestion des masses d'eaux partagées.



© Charlotte Boutboul

THÉMATIQUES DE CONCENTRATION

En 2013 dans le domaine des eaux internationales, le FFEM oriente ses efforts sur la gestion intégrée des zones littorales et marines (GIZLM)



GESTION INTÉGRÉE
DES ZONES LITTORALES
ET MARINES

La Gestion intégrée des zones littorales et marines, ou GIZLM, recouvre un continuum du bassin versant à la haute mer en passant par la ZEE (zone économique exclusive). Elle intègre les deux approches relatives à la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à la Gestion intégrée de la mer et du Littoral (GIML).

La première est issue des préconisations internationales, à la suite notamment de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio en 1992, mais aussi communautaires avec la Recommandation du parlement et du Conseil européen du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Europe. La seconde résulte des lois Grenelle I et II et de leurs décrets d'application. Elle a notamment vocation à « coordonner toutes les politiques sectorielles s'exerçant en mer ou sur le littoral, dans une perspective de gestion intégrée des espaces ».

Le FFEM soutient des institutions ou plateformes d'acteurs en charge de l'interface Terre/Mer afin d'assurer leur coordination, l'efficacité des mesures de gestion, la pérennité de l'action et la restauration à long terme de la qualité environnementale.

La valeur ajoutée du FFEM consiste à réaliser des projets locaux, de taille mesurée afin de permettre d'obtenir des résultats concrets et visibles, dont il est ensuite possible d'évaluer les résultats pour assurer le partage des leçons des bonnes pratiques.

Le FFEM s'intéresse également à la haute mer qui présente une situation particulière, notamment le plan juridique (statut international, régime juridique reposant sur le principe de liberté). Elle abrite des écosystèmes originaux et riches situés en particulier sur les monts sous-marins et les sources hydrothermales. Ces écosystèmes particulièrement vulnérables sont menacés par la prospection minière et par une forte activité de pêche autour des monts sous-marins où les ressources sont concentrées.



OCÉAN INDIEN

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DES ÉCOSYSTÈMES



© Nicolas Pascal

Bénéficiaire :

UICN, Programme Global Marin et Polaire

Coût total :

9 M€ dont contribution FFEM 1,3 M€

Cofinancements prévisionnels :

FAO/UICN, IDDRI, Oxford University

Institutions membres porteuses du projet :

Ministère des Affaires Etrangères,
Ministère de la Recherche

Conservation et exploitation durable des écosystèmes de monts sous-marins et des sources hydrothermales du sud-ouest de l'Océan Indien au-delà des zones de juridiction

L'insuffisance d'instruments juridiques contraignants dédiés, applicables aux zones marines situées au-delà des juridictions nationales (ZAJN), impose d'avoir une réflexion à la fois sur la conservation de la biodiversité en haute mer et sur l'exploitation durable des ressources vivantes.

Ce programme vise ainsi à développer les connaissances sur les écosystèmes de monts sous-marins et sources hydrothermales et à renforcer la gouvernance de la haute mer dans le sud-ouest de l'océan indien tout en développant des propositions concrètes et des outils opérationnels pour la conservation et l'utilisation durable des ZAJN de la région. Il s'agira aussi de communiquer en sensibilisant des décideurs politiques, de l'industrie de la pêche, du grand public des Etats côtiers, des Etats « usagers » et de la communauté internationale ainsi qu'en capitalisant et valorisant l'ensemble des résultats scientifiques, techniques et politiques du projet à travers des

manifestations internationales, publications, etc.

Ceci afin d'aboutir à une synthèse de connaissances actuelles, campagnes océanographiques et ateliers scientifiques, à une proposition de scénarios de gouvernance des écosystèmes marins profonds dans le sud-ouest de l'Océan indien ainsi qu'à une proposition d'outils pour la conservation et l'utilisation durable des ZAJN de la région : planification spatiale marine, plan de gestion du Walters Shoal, mesures de suivi, contrôle et surveillance.



© C.Rives



CONSOLIDER ET DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES ZONES CÔTIÈRES ET DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Contribution à la gestion durable et à la conservation du milieu marin dans la zone du sud-ouest de l'Océan indien : appui aux innovations locales et aux partenariats



© Julien Calas

Bénéficiaire :

Commission de l'Océan Indien (COI)

Coût total :

8,9 M€ dont contribution FFEM 1,2 M€

Cofinancements prévisionnels :

COI, AFD

Institutions membres porteuses du projet :

Ministère des Affaires Etrangères,
Agence Française de Développement

Située à l'extrémité occidentale de la province biogéographique Indo-Pacifique, cette région de l'océan indien abrite le deuxième triangle de biodiversité récifale au monde, après le triangle de corail situé près de l'Indonésie. Elle possède une faune et une flore marine remarquable et endémique. Les écosystèmes marins et côtiers sont essentiels notamment pour les communautés côtières du sud-ouest de l'Océan indien pauvres et fortement dépendantes des pêcheries pour leur survie.

Les agressions sur les milieux marins et côtiers de la région sont nombreuses et résultent non seulement des activités directes sur les écosystèmes mais en grande partie des activités sur les bassins versants. Plus au large la pression s'accroît avec des programmes de développement à grande échelle pour l'exploitation du pétrole et du gaz. Les menaces relevant de l'effet de serre et des changements climatiques globaux sont également très préoccupantes, comme l'attestent les nombreux épisodes de blanchissement corallien intenses qu'a connus la région.

Il s'agit avec ce programme de capitaliser et de diffuser les expériences et les outils de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), à l'échelle régionale, et de développer des bonnes pratiques de GIZC sur trois sites pilotes homogènes, les îles de Mohéli (Comores), Rodrigue (Maurice) et Sainte-Marie (Madagascar).

Ceci afin de multiplier les bonnes initiatives locales développées dans la région et de mettre en commun les compétences, les expériences, les connaissances et les outils. La coopération entre les partenaires régionaux sera renforcée.

Le projet contribue à la préservation de cette zone de l'océan indien particulièrement remarquable et au développement local, social et économique, notamment sur les trois sites pilotes.



© Nicolas Pascal

DÉGRADATION DES TERRES, POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

La dégradation des terres est un phénomène se traduisant par une perte de fertilité et une réduction de la production végétale, agricole et forestière. Les conséquences sur le rendement agricole sont considérables, la perte de productivité peut atteindre 50% dans certaines régions et met en péril les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations, en particulier dans le contexte de forte pression démographique. Cette dégradation peut être due à la surexploitation des terres, la pollution par des agents extérieurs mais également à la déforestation et au changement climatique.

THÉMATIQUES DE CONCENTRATION

En 2013, les projets « dégradation des terres » se focalisent sur la thématique de l'agriculture durable

AGRICULTURE DURABLE

Réduire la pauvreté grâce à une gestion durable des terres



Le FFEM finance en priorité les projets qui améliorent la résilience des écosystèmes ou la mise en place de méthodes d'inversion des processus lorsque la désertification n'est pas irréversible. Il privilégie notamment le développement de systèmes de production agricole durable, en accord avec le Cadre de Programmation Stratégique 2013-2014.

Désertification

La désertification est la « dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides, subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines » (source CCNULCD). Cette année s'est tenue en Namibie, la 11^e Conférence des Parties à la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, sous le thème « une convention renforcée pour un monde neutre en dégradation des terres ». 3 000 délégués provenant des Etats Parties, des organisations internationales et des organisations de la société civile (OSC) avaient pour objectifs de discuter des moyens devant permettre de faire face à la désertification et à la détérioration des sols aux fins d'améliorer les conditions

d'existence des populations vivant sur des territoires arides, de réduire l'impact de la sécheresse en maintenant et/ou restaurant les sols ainsi que leur productivité. Tout ceci en prenant appui sur les recommandations de la 10^e Conférence des Parties à la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et les grandes orientations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Polluants chimiques et polluants organiques persistants - POP

Les polluants organiques persistants sont des « substances chimiques qui persistent dans l'environnement, s'accumulent dans les tissus des organismes vivants à travers la chaîne alimentaire, et présentent le risque d'entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine et l'environnement » (source PNUE).

Le FFEM soutient en priorité les programmes régionaux d'élimination et de prévention en Afrique et dans les pays du pourtour méditerranéen. Par ailleurs, son action doit permettre de développer des projets pilotes dans le domaine de la pollution au mercure, ce qui permettra l'acquisition d'expériences et la définition de bonnes pratiques, nécessaires à la mise en place du nouvel accord international.



TOGO



© AVSF, Myriam Mackiewicz

PRÉSERVER, RESTAURER ET GÉRER DURABLEMENT LES TERRES

Durabilité et résilience de l'agriculture familiale dans la région des savanes

Dans cette partie Nord-Ouest de la région des Savanes, les systèmes de cultures sont diversifiés à dominance de grandes céréales et avec une place assez réduite des légumineuses. Les sols sont fragiles, souvent dégradés dans un contexte de sécheresse et de forte pression humaine, sensibles à l'érosion et aux aléas climatiques. On observe une forte diversité des élevages présentant généralement une faible productivité, du fait des contraintes sanitaires et alimentaires de la zone. Le potentiel agricole des bas-fonds est sous-valorisé et la maîtrise des cultures maraîchères est hétérogène. L'accès aux marchés est limité, l'organisation des producteurs est récente et encore faible. Les enjeux sont de renforcer l'organisation des producteurs, de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs du secteur agricole et environnemental des références technico-socio-économiques, sur des pratiques agricoles durables expérimentées et validées, et enfin, de construire des outils de capitalisation et de mesure des impacts de l'agriculture durable sur le milieu. Le projet vise à promouvoir et améliorer la résilience des exploitations agricoles aux aléas climatiques et économiques par des pratiques durables. Mais aussi raisonner la gestion de l'espace et réhabiliter la place des

arbres dans les systèmes de production. Il prévoit de réduire la vulnérabilité économique des exploitations en améliorant l'habitat, l'alimentation et l'état sanitaire des petits élevages, en aménageant et en équipant des sites maraîchers, en développant la culture maraîchère dans les bas-fonds et enfin en développant le stockage, la transformation et la vente groupée des produits de l'agroécologie.

Il s'agit aussi de produire des références techniques en lien avec la recherche, de renforcer les capacités des acteurs publics et privés du développement rural dans les Savanes et de développer les mécanismes de concertation.

Ce projet permet d'initier une dynamique de préservation de gestion durable et de restauration des sols et du couvert végétal, notamment à travers le développement des pratiques agro écologiques et des systèmes agroforestiers.

Il cible six cantons, identifiés avec les organisations de producteurs partenaires pour les activités opérationnelles : Biankouri, Timbou et Nadjoundi dans la préfecture de Cinkassé, Sanfatoute, Kounrientre et Naki-Ouest dans la préfecture de Tône.

Bénéficiaire :

Agronomes et Vétérinaires
Sans Frontières (AVSF)

Coût total :

3,2 M€ dont contribution FFEM 0,96 M€

Cofinancements prévisionnels :

Banque Mondiale, Union Eu-
ropéenne, ICAT, FEM/RAFIA

Institution membre porteuse du projet :

Ministère de l'Agriculture

PROJET



CONTRIBUER À LA PROTECTION ET À LA RÉGÉNÉRATION DE LA BIODIVERSITÉ

La Montaña : Gestion durable des paysages productifs axés sur l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, les systèmes agro-sylvo-pastoraux et la protection de la forêt

Bénéficiaire :

Fonds National Environnemental du Salvador (FONAES)

Coût total :

6,2 M€ dont contribution FFEM 1,1 M€

Cofinancements prévisionnels :

MARN, Montaña, BCIE/
Cambio, FOMIN/BID, autres

Institution membre porteuse du projet :

Ministère des Affaires Etrangères

Les pratiques agricoles intensives au Salvador ont conduit à un effondrement de la capacité productive de ses sols. La déforestation et une couverture végétale insuffisante l'exposent à des taux élevés d'érosion et de sédimentation. De telles conditions menacent la sécurité alimentaire du pays et mettent en péril la qualité des eaux, les systèmes d'irrigation et les barrages pour la production d'électricité, ainsi que les mangroves et les ports côtiers.

La production agricole du territoire de la Montaña est en déclin, notamment en raison de la très faible productivité des sols soumis à des pratiques de cultures inadaptées et répétitives.

Le projet vise à réorienter la production agricole et animale d'un groupe de producteurs et de communautés leaders vers des systèmes de production durables afin de restaurer les capacités productives, de préserver les sources d'alimentation en eau sur le territoire de la Montaña et de contribuer à la protection et à la régénération de la biodiversité.

Pour cela, le projet prévoit de promouvoir une agriculture de conservation selon des méthodes utilisées avec succès sur d'autres territoires, des techniques d'agroforesterie

et sylvopastorales résistant à l'impact du changement climatique. Il s'appuiera sur un groupe de producteurs suffisamment représentatif pour exercer une influence sur les autres.

Il s'agit de parvenir à une gestion adéquate, capable de restaurer la couverture et la biodiversité de la zone des forêts qui abritent les principales sources d'approvisionnement en eau des sept communes du territoire de la Montaña. Il convient également de renforcer la gouvernance locale des ressources naturelles et la capacité technique de la Mancomunidad de la Montaña et de ses sept communes.

En effet, ces sept municipalités qui entourent la zone naturelle du massif forestier ont formé l'Association de Communes (« Mancomunidad ») de la Montaña, qui constitue une réponse locale concrète axée sur la protection des ressources locales et la gestion d'investissements d'intérêts communs à ces différentes communes. Cette association a réussi à créer une « table ronde » qui réunit périodiquement des acteurs publics et privés pour la discussion des projets, la coordination des actions et la discussion des politiques.

COUCHE D'OZONE STRATOSPHERIQUE

La couche d'ozone est située à une altitude comprise entre 10 et 16 km au-dessus de la surface de la planète. Elle agit comme un écran protecteur contre les rayonnements ultraviolets nocifs émis par le soleil. Une mauvaise filtration de ces rayonnements par la couche d'ozone comporte des risques pour l'homme et la vie terrestre en général.

Contribuer à l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone stratosphérique



Tout en éliminant les substances appauvrissant la couche d'ozone, le protocole de Montréal et son Fonds ont permis de réduire les émissions de GES d'environ 8 Gt-eqCO₂ par an entre 1988 et 2010, ce qui est quatre fois plus que l'objectif de réduction d'émissions fixé par le protocole de Kyoto pour la première période. Les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, comme les gaz fluorés qui les remplacent sont des gaz à effet de serre qui agissent sur le changement climatique.

Les gaz fluorés représentent 2% des émissions de GES en 2010 et pourraient atteindre de 9 à 19% des émissions en 2050 si les hydrofluorocarbones (HFC) ne sont pas encadrés.

La mise en évidence du « trou de l'ozone » a été à l'origine de la signature de la Convention de Vienne en 1985 et du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) en 1987.

Il a été doté d'un Fonds qui s'établit actuellement à 450 millions de dollars US pour le triennum 2012-2014, les contributions françaises s'élevant à 22,5 millions d'euros, plaçant la France en 5ème position après les Etats-Unis (22%), le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Le Fonds multilatéral est destiné à financer les surcoûts liés à l'élimination de la consommation et de la production de SAO dans les pays dont la consommation de gaz CFC (chlorofluorocarbones) par habitant était inférieure à 0,3kg à la date d'entrée en vigueur du Protocole, c'est-à-dire les pays en développement et les pays émergents. Ce fonds est reconstitué de façon triennale depuis 1991. Au total, le Fonds multilatéral a permis de mettre en œuvre environ 3 milliards de dollars US de subventions dans 145 pays dans les secteurs de la conversion industrielle, de l'assistance technique, de la formation et du renforcement des capacités institutionnelles.

De 1991 à fin 2013, les contributions françaises se sont élevées à 236 millions \$US.

Comme la France partage son siège comme membre du Comité Exécutif du Fonds avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, ce groupe européen en est le premier contributeur (32,8%).

Mise en application des instructions relatives à l'articulation du Protocole de Montréal avec le Protocole de Kyoto

Dans le cadre de sa mission d'appui et de conseil à la direction générale du Trésor, le Secrétariat du FFEM a contribué en 2013 aux discussions interministérielles et aux négociations internationales portant sur les propositions d'amendement visant à intégrer les HFC au champ d'application du Protocole de Montréal. Ces gaz fluorés à fort potentiel de réchauffement global sont régis par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto.

Participation aux 3 réunions du Comité exécutif du Fonds multilatéral

Dans le cadre de sa mission de représentation de la France au Comité exécutif du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, le secrétariat du FFEM prend part à l'ensemble des négociations internationales relatives à la politique générale du Fonds et aux autorisations d'engagements de projets.

La part bilatérale des contributions françaises au Fonds multilatéral

Le secrétariat du FFEM assure également le suivi opérationnel des projets financés à partir de la part bilatérale des contributions françaises au Fonds multilatéral, qui peut aller jusqu'à 20%. Lors de la réunion du comité exécutif de juillet 2013, le portefeuille couvrait 110 projets approuvés pour un montant total de 13,9 millions de dollars US. En 2013, aucun nouveau projet financé sur la part bilatérale n'a été approuvé.

Projets en cours d'exécution en 2013	Engagements (\$US)
Afrique : Stratégie pour l'élimination et la destruction des SAO pour cinq pays d'Afrique centrale à faible volume de consommation (Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo et Guinée)	90 400
Afrique : Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs CFC dans 5 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigéria et Soudan)	406 800
Kenya : Plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (phase I, première tranche)	288 686
Mexique : Projet de démonstration pour l'élimination des SAO indésirables	565 000
TOTAL	1 350 886



© Heltio&Vanningen



PARTAGER LES SAVOIR-FAIRE

LES PARTENARIATS

RECHERCHER DES SOLUTIONS DURABLES AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

Les partenariats avec des acteurs multiples sont une marque identitaire à l'action du FFEM. Ils concernent notamment les acteurs du secteur public, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales, la recherche, les bailleurs et les conventions environnementales internationales.

Sur l'année 2013, le FFEM a cherché à développer les concertations avec le secteur privé et la société civile, ainsi qu'à promouvoir de nouveaux modes de mise en œuvre de projets, en faisant appel à ces partenaires. Il a également initié un nouvel outil destiné aux entreprises, la Facilité d'innovation dans le domaine du changement climatique, la FISP Climat.

PROMOUVOIR LES INNOVATIONS DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE DOMAINE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MOBILISER les acteurs privés du secteur et inciter l'apport de financements complémentaires des entreprises elles-mêmes ou d'autres investisseurs.

PROMOUVOIR les innovations dans le secteur, portées par les acteurs privés et développées dans un pays éligible, en partenariat avec des acteurs locaux.

Pour lutter contre les changements climatiques, et s'adapter à leurs conséquences, les investissements nécessaires au développement et au transfert de technologies vertes dans les pays en voie de développement sont encore insuffisants. On attribue en partie cette situation au manque de coopération entre les acteurs du financement public et les entreprises privées. L'enjeu est de permettre aux pays en développement de bénéficier de technologies innovantes et permettant de lutter contre les changements climatiques, sans passer par le stade de développement fortement émetteur qu'ont empruntés les pays développés. Pour faciliter ce transfert de technologies innovantes, le FFEM a lancé en 2013 deux appels à projets dans le cadre d'une nouvelle facilité : Facilité d'Innovation pour le Secteur Privé dans le domaine du changement climatique (FISP-Climat). Du fait de ses compétences opérationnelles, de son réservoir d'innovation et de sa capacité à diffuser à grande échelle ses innovations, le secteur privé constitue un partenaire incontournable du FFEM, qui souhaite soutenir et encourager les entreprises mettant leurs compétences au service du

développement des pays du Sud et de la protection de l'environnement. Cette nouvelle Facilité d'Innovation pour le Secteur Privé vise à financer des innovations dans le domaine du changement climatique portées par le secteur privé en partenariat avec des acteurs locaux dans des pays ciblés. Elle apporte une aide directe au secteur privé pour des projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dont les montants n'excèdent pas quelques millions d'euros. Les modalités d'intervention de la FISP-climat apportent des solutions pour lever certains des freins majeurs auxquels sont confrontés les développeurs de projets sur des thématiques sélectionnées afin de répondre à un besoin technologique des pays hôtes. L'intervention de la FISP-Climat a été conçue pour favoriser des projets reproductibles et pérennes, ce qui devrait contribuer à stimuler un marché pour des technologies ou des services d'atténuation et/ou d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. Cette expérience devrait également nourrir la réflexion sur les modalités de soutien financier au secteur privé dans les projets climat.

Cambodge

ELECTRIFICATION RURALE PAR MINI-RÉSEAUX GAZOGÈNE PRIVÉS

Coût total :
2 M€ dont 0,4 M€ du FFEM

Société Porteuse :
Groupement IED & IED-Invest

2013, ELGAP

Institution membre porteuse du projet : Ministère des Finances

Le projet consiste à alimenter les mini réseaux de communes isolées du réseau interconnecté cambodgien par une production d'électricité à partir de centrales gazogènes utilisant de la balle de riz, résidus de plantations avoisinantes, et du bois. Il vise à renforcer les réseaux de distribution associés. Dans la conception du projet, l'accent est mis sur des solutions simples dans l'organisation des flux, la gestion des déchets, le traitement des eaux industrielles

et la prévention des risques.

Les mesures d'innovation de ce projet sont multiples. Il s'agit de mettre en place un processus « ultra clean » (séparation des cendres, station de traitement de l'eau de refroidissement), de revoir la conception de la centrale pour passer à un fonctionnement 100% gaz et d'établir avec le régulateur un cadre générique qui permette une véritable diffusion commerciale de la petite production par énergies renouvelables en zones rurales.

Kenya

ÉNERGISER UNE RÉVOLUTION SANITAIRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Coût total :
2,5 M€ dont 0,5 M€ du FFEM

Société Porteuse :
GreenHeat Kenya Limited

2013, GREENHEAT

Institution membre porteuse du projet : Ministère des Finances

Le projet GreenHeat de Waste Enterprises (WE) présente une approche innovante dans l'apport de services d'assainissement dans les villes des pays en développement où le problème de l'assainissement se pose de manière criante. Plus de 85% des déchets humains générés dans le monde sont éliminés sans avoir subi le moindre traitement. Chaque année, deux millions de personnes meurent de maladies hydriques liées à de mauvaises conditions d'hygiène. Les émissions de méthane provenant d'eaux usées et de déchets non traités représentent 18% des émissions anthropiques de méthane à l'échelle mondiale et le déversement à tort et à travers de déchets humains dans les eaux est responsable d'une importante pollution de l'environnement aquatique.

De plus, les coûts de fonctionnement des approches conventionnelles de traitement des déchets sont élevés.

WE entend mettre au point le premier système de gestion des déchets humains en combustible solide renouvelable vendu aux industries énergivores, comme les usines cimentières. Les revenus tirés de la vente du combustible pourront dépasser les coûts de production. En construisant des centres de fabrication au lieu d'usines de traitement, WE dispose d'un avantage concurrentiel sur les autres solutions d'assainissement en milieu urbain. La transformation des déchets humains en un combustible valorisable et commercialisable recouvre la totalité des coûts induits par le processus de conversion.

Inde

CENTRALE ÉLECTRIQUE ORC BIOMASSE ET/OU SOLAIRE MOYENNE TEMPÉRATURE POUR L'ACCÈS À L'ÉNERGIE - Rankine Indian Built Organic Works

Coût total :
1,7 M€ dont 0,4 M€ FFEM

Société Porteuse :
ENERTIME

2013, RAINBOW

Institution membre porteuse du projet : Ministère des Finances

L'Inde est le deuxième pays le plus peuplé dans le monde avec 1,2 milliard d'habitants en 2012. Actuellement en pleine croissance, son boom démographique et économique l'oblige à trouver des solutions énergétiques fiables et permanentes, applicables dans un futur proche. C'est 1,5 milliard de personnes dans le monde qui n'ont toujours pas accès à une électricité fiable et bon marché en 2013, dont 268 millions dans l'Inde rurale.

Le projet consiste à concevoir et mettre en œuvre une centrale électrique robuste, de moyenne puissance (100kWe) à haut rendement (18%), visant à garantir la fourniture d'électricité pour les communautés isolées, mal raccordées. Cette centrale doit combiner une source d'énergie primaire

d'origine renouvelable disponible (chaudière Biomasse et/ou Solaire) et une technologie de type ORC connue pour son excellente disponibilité et sa facilité d'utilisation. Elle prévoit d'alimenter un micro-réseau électrique de la taille d'un village, un petit atelier de fabrication ou une exploitation agricole. Des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux sont attendus : un accès à une énergie fiable, renouvelable et propre pour des populations isolées du réseau principal, une industrialisation locale avec des partenaires indiens et une réduction des émissions de CO₂, par la réduction de la part des unités conventionnelles utilisées pour la production d'électricité en réseau isolé (moteur diesel).

Mauritanie

CENTRALE HYBRIDE ÉOLIEN-DIESEL
DE BOULANOUAR

Coût total :
2.1 M€ dont 0,5 M€ du FFEM

Société Porteuse :
VERGNET S.A

2013, HED

**Institution membre porteuse
du projet :** Ministère des Finances

Mise en service en 2002, la centrale électrique de Boulanouar alimente un réseau de pompage d'eau potable destinée à la ville de Nouadhibou (100 000 habitants). Au mois de septembre 2012, 3 des 4 générateurs étaient hors service, et un groupe diesel de secours permettait provisoirement à la centrale de fonctionner.

Pour réduire le coût de l'énergie, les gestionnaires de réseaux, les producteurs auto-consommateurs d'électricité ainsi que les pouvoirs publics s'intéressent de plus en plus aux énergies renouvelables, et notamment à l'énergie éolienne.

L'Agence mauritanienne de Promotion de l'Accès Universel aux Services, l'APAUS, entend moderniser cette centrale et introduire une part importante d'énergie renouvelable d'origine éolienne. Le but de l'hybridation éolien diesel est de réaliser une production électrique capable de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs en électricité tout en

maximisant la part d'origine éolienne. En effet, le coût de l'énergie éolienne produite, en raison d'une ressource éolienne très intéressante se situera aux alentours de 0,10 €/kWh, alors que le coût de l'énergie éolienne produite à partir du diesel est à ce jour supérieure à 0,25 €/kWh. De plus, la substitution du diesel par l'éolien dans la production électrique permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans des proportions d'autant plus importantes que le taux de pénétration de l'éolien sera élevé. Cette centrale modernisée prévoit de satisfaire la demande croissante de l'alimentation en électricité de la ville de Boulanouar et de remplacer, à un coût moindre, les groupes électrogènes indépendants qui fleurissent actuellement. L'exploitation technique et commerciale de la nouvelle centrale hybride devra être déléguée à un opérateur privé en cohérence avec le code de l'électricité.

République Dominicaine

CENTRALE MIXTE DE 1,1 MW DE SERRE SOLAIRE
ET PANNEAUX AU SOL POUR L'ALIMENTATION
ÉLECTRIQUE D'UN CENTRE DE POMPAGE

Coût total :
2.2 M€ dont 0,4 M€ du FFEM

Société Porteuse :
AKUO Energie

2013, ICARE

**Institution membre porteuse
du projet :** Ministère des Finances

La République Dominicaine s'étend sur 50 000 km² avec 10 millions d'habitants. Territoire en plein développement, elle présente une demande croissante en énergie à laquelle les compagnies électriques locales ont des difficultés à subvenir. Au Nord-Ouest de l'île, un manque d'unités de génération d'électricité oblige le gestionnaire de réseau EDENorte à alimenter la moitié de la population le matin et l'autre moitié l'après-midi. Le reste du temps, l'électricité est générée par des groupes électrogènes par chaque consommateur.

Le projet prévoit d'installer une centrale solaire combinant panneaux fixés au sol et serres photovoltaïques d'une puissance totale de 1,13 MW qui produit environ 1800 MWh/an. La production d'électricité verte est destinée à être autoconsommée par les pompes du système d'irrigation de l'un des plus gros producteurs de bananes de l'île, Plantaciones del Norte, qui possède une station de pompage pour l'irrigation des bananes sur le site de Monte Cristi. Le projet va tester la compatibilité agricole avec les outils de génération d'électricité dans la zone Caraïbe, pour l'agriculture sous serres mais aussi entre les panneaux. Il est

une vitrine des deux technologies en vue de la réalisation de futurs projets. Il entend démontrer la capacité du réseau à recevoir une centrale solaire de taille industrielle en autoconsommation et à désengorger la zone de ce producteur de bananes qui alimentera son usine en électricité propre et à un coût défini pour une durée de vingt ans, au profit du réseau et du reste des habitants. Le projet a un impact très positif sur son environnement. La production d'électricité provenant à 100% de ressources renouvelables permet de réduire les émissions de CO₂ actuelles de l'usine. En même temps, la mise en place de serres photovoltaïques permet à l'entreprise de disposer d'une structure fixe pour le développement des plants de bananes. Ce projet entraîne une création de richesse locale, car de nouveaux emplois seront créés dans la région, des personnes seront formées aux phases de construction, d'opération et de maintenance, l'approvisionnement en matériaux pour la mise en place se fera principalement au sein du pays.

ENCOURAGER LES INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

**RENFORCER LES CAPACITÉS D'ACTION
DES ASSOCIATIONS LOCALES DES
PAYS DU SUD afin qu'elles puissent
contribuer de manière plus efficace
à la conservation des aires protégées
et de la biodiversité**

Les organisations de la société civile sont considérées aujourd'hui comme des acteurs essentiels de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité. Leur engagement dans les processus de développement et notamment dans la protection des ressources naturelles est réaffirmé par toutes les conventions internationales et politiques nationales. Elles portent, au même titre que les structures étatiques, les aspirations et les attentes des communautés locales. Pour se donner les moyens de se positionner comme exécutant des politiques publiques, les organisations de la société civile des pays du Sud doivent valoriser leurs compétences. Il est essentiel qu'elles se professionnalisent, affirment leur valeur ajoutée et développent leurs compétences sur les thématiques émergentes pour mettre en œuvre les politiques de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. Cela suppose qu'elles démontrent leur capacité technique à réaliser des projets concrets sur le terrain, à assurer un suivi-évaluation de leurs résultats, à garantir la transparence de gestion des ressources et la bonne gouvernance de leurs structures.

Le FFEM cherche à créer et à renforcer des partenariats durables entre ONG et bailleurs de fonds car ils permettent d'assurer la continuité des appuis et d'inscrire les activités des ONG dans la durée. La coopération avec les ONG présente des atouts en matière de proximité, de durabilité et d'appropriation des actions par les bénéficiaires. Depuis la création du FFEM en 1994, de nombreuses ONG et organisations de la société civile du Sud interviennent dans la mise en œuvre de projets financés par le FFEM et sont associées à la réflexion qu'il mène autour des grands enjeux de préservation de l'environnement mondial et de développement. Leurs initiatives s'inscrivent dans une perspective de développement durable et sont souvent liées à la gestion et à la préservation des ressources naturelles.

En 2013, le FFEM a renforcé sa collaboration avec les ONG, en renouvelant des partenariats opérationnels, en cherchant à renforcer leurs compétences ou en les invitant à se rencontrer pour échanger sur leurs expériences.

Plusieurs programmes financés par le FFEM s'appuient sur la société civile pour financer de petits projets de conservation de la biodiversité, mis en œuvre au sein ou à proximité d'aires protégées de la sous-région ouest africaine. Le plus ancien est le programme de Petites Initiatives (PPI), exécuté par les Comité Français de l'UICN et l'UICN-Programme Afrique du Centre et de l'Ouest (UICN-PACO). Depuis 2006, le FFEM appuie la société civile africaine avec des petits projets sur les thématiques « biodiversité » et « climat » dans 26 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre dans leurs actions de protection de l'environnement. Le PPI octroie en cofinancement des subventions moyennes de 35.000 euros. Depuis septembre 2013, la 4e phase du PPI est lancée pour la période 2013-2016. Par ailleurs, le projet de gestion des territoires de conservation mis en œuvre par l'UICN-PACO sur 2011-2014 vise à consolider un référentiel de sept expériences de gestion d'espaces naturels remarquables. Les ONG et associations partenaires de ces programmes interviennent au plus près des populations qui vivent dans ou autour des aires protégées. Elles cherchent à s'impliquer pour mieux gérer les territoires sur lesquels elles habitent et desquels elles tirent leur subsistance et autres produits utiles. Elles servent d'interface entre les populations et les services étatiques, déconcentrés, ou les autorités décentralisées. Elles appuient les structures locales de gestion, encouragent la concertation pluri-acteurs et contribuent à aménager et préserver les espaces naturels, quels que soient leur statut.



© Thomas Bacha



© Jean-Claude Galandrin

RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

4^E PHASE DU PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES

2013, PPI4

Bénéficiaire :

UICN – CF et UICN-PACO

Coût total :

5.15 M€ dont 2.5M€ du FFEM (42%)

Durée du projet :

3 ans

Institutions membres porteuses :

Ministère du Développement Durable
Ministère des Affaires étrangères

Dans un contexte où les Etats d'Afrique Centrale et de l'Ouest ont des difficultés à assumer leur mission de protection de l'environnement, les ONG locales représentent dans cette région le seul groupe d'acteurs capable aujourd'hui de travailler sur le terrain, dans la durée, à des coûts modestes et avec une forte efficacité. C'est pourquoi une quatrième phase du PPI sur la période 2013-2016 a été engagée.

Ce PPI 4 accompagne les ONG nationales dans sept pays prioritaires d'Afrique de l'Ouest et Centrale (Burkina-faso, Ghana, Togo, Côte d'Ivoire/Cameroun, RDC, Congo) en les aidant à la formulation des projets et en assurant un suivi-conseil rapproché de leur mise en œuvre.

Il prévoit de constituer un réseau d'experts nationaux compétents et d'animer des

échanges entre les ONG autour du bilan de leurs actions et autour des politiques publiques, au plan national et régional. Pour sa mise en œuvre, deux appels à projet seront lancés et 35 projets sélectionnés seront gérés par les ONG et/ou les collectivités locales sur une durée de 2 ans. Pour consolider le programme, des partenariats techniques et financiers seront engagés, notamment avec les partenaires du développement qui soutiennent déjà les organisations de la société civile en Afrique. Toutes les initiatives financées comportent une composante socio-économique forte – ce qui contribue à leur très bonne acceptabilité locale. L'expérience des phases précédentes montre que la pérennité économique et financière des projets ainsi que la viabilité des acquis est généralement satisfaisante.



© R. Gouin

ENCOURAGER DE NOUVELLES INITIATIVES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

en Afrique du nord

PROGRAMME DE PETITE INITIATIVES EN AFRIQUE DU NORD

2013, PPI-OSCAN

Bénéficiaire :

Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med)

Coût total :

2.4 M€ dont 1 M€ du FFEM (42%)

Durée du projet :

3 ans

Institutions membres porteuses :

Ministère du Développement Durable
Ministère des Affaires étrangères

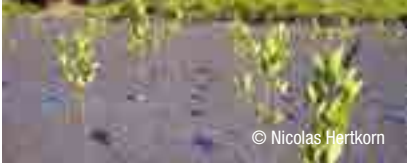
La Méditerranée abrite d'importantes richesses en termes de biodiversité et de ressources naturelles. Dans quatre pays d'Afrique du Nord (Algérie, Lybie, Maroc et Tunisie), celles-ci sont menacées par l'intensification du tourisme et la croissance démographique, qui entraînent une surexploitation des ressources naturelles et une pression accrue sur les écosystèmes, à laquelle s'ajoutent les effets du changement climatique. Trouver des solutions durables à ces défis exige une action concertée de tous les acteurs concernés, mais surtout des organisations de la société civile dont le nombre est en nette expansion, sous l'effet des ouvertures politiques opérées dans ces pays vers plus de démocratie et de participation de la société civile.

Le besoin de renforcer les capacités des OSC devient urgent dans ces quatre pays pour que la société civile puisse jouer un rôle plus important en matière de préservation de la biodiversité, de gestion des ressources naturelles ou de lutte contre les changements climatiques en complément à l'action des institutions publiques.

Le programme PPI-OSCAN, qui s'inspire du Programme de Petites Initiatives financé en Afrique sub-saharienne, vise à renforcer la capacité technique, administrative et financière des OSC émergentes de ces quatre pays d'Afrique du Nord à travers des actions de formations et un accompagnement à la mise en œuvre de petits projets. A court terme, des initiatives concrètes de terrain seront développées. A plus long terme, l'objectif est de contribuer à la mise en œuvre de stratégies et de plans d'actions nationaux de conservation et valorisation de la biodiversité, de gestion durable des ressources naturelles.

Le PPI-OSCAN soutiendra des projets de terrain en accord avec cet objectif à long terme, en finançant environ 40 petits projets portés par des jeunes OSC des quatre pays bénéficiaires.

De plus, ce programme favorisera la mise en réseau des OSC et leur participation dans les espaces de dialogue avec les gouvernements pour enfin capitaliser et diffuser les expériences aux échelles nationales et régionales.



© Nicolas Hertkorn



TESTER, ÉVALUER,
DIFFUSER LES
EXPÉRIENCES

Afin d'apprécier la pertinence et la qualité de ses actions mises en œuvre, le FFEM réalise des évaluations rétrospectives et à mi-parcours. Les évaluations réalisées permettent de tirer les premiers enseignements sur les projets menés, qui sont partagés avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux, qu'ils soient économiques, scientifiques ou sociaux, publics ou privés. Elles constituent les bases de la capitalisation.

En 2013, six missions d'évaluation ex post ont été réalisées. Parmi elles, une évaluation de deux phases du Programme de Petites Initiatives qui capitalise 47 expériences de projets depuis 2009.

PHASES 2 & 3 DU PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES

AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

BIODIVERSITÉ ET CLIMAT

Le Comité de Pilotage du FFEM a décidé en mars 2005 d'appuyer la société civile africaine en autorisant le financement de petits projets (maximum 50 k€ de subvention sur 2 ans) sur la biodiversité et le climat. Dès l'obtention des résultats de la première phase du Programme de Petites Initiatives (PPI), il a été décidé de financer de juin 2009 à juin 2011 une 2e phase (PPI2). Une 3e phase (PPI3) a ensuite été lancée sur 2011-2013.

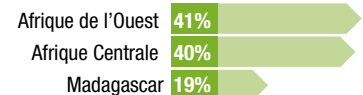
	PPI2	PPI3
ENGAGEMENT	02/04/2009	31/03/2011
SUBVENTION FFEM	2,5 M€	2 M€
INSTITUTION MEMBRE PORTEUSE DU PROJET	Ministère du développement durable	Ministère du développement durable et Ministère des Affaires étrangères
BÉNÉFICIAIRE	société civile, ONG, collectivités, communautés locales, PME	société civile, ONG, collectivités, communautés locales

Sur le PPI2,
47 projets ont été retenus
sur les 957 demandes reçues.

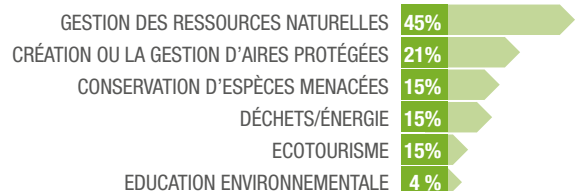
Sur la 3e phase du PPI,
32 projets ont été financés
sur 360 propositions reçues.

Analyse des
79 projets financés
sur les
phases 2 et 3
du PPI

LOCALISATION DES PROJETS



THÉMATIQUES PAR PROJETS



BILAN

Compte tenu de la faiblesse structurelle des Etats d'Afrique centrale et de l'Ouest sur les questions environnementales, le soutien apporté à la société civile par le PPI est très pertinent. Le programme est efficace : 70% des projets délivrent des résultats bons à excellents. Il est particulièrement efficient : les coûts de gestion représentent 11% de la subvention moyenne par projet. La viabilité des acquis est généralement bonne car, en dépit de sa courte durée, le financement FFEM s'inscrit généralement dans une trajectoire de projet qui permet d'assurer la continuité des actions.

L'impact du PPI sur le renforcement des capacités des ONG à gérer des projets, mobiliser d'autres financements et influencer les politiques nationales est jugé fort. Sur le volet développement socio-économique local, les communautés locales sont toujours fortement impliquées dans les projets. L'effet sur la protection de la biodiversité des projets vu dans la totalité de leur trajectoire est significatif. L'impact du programme sur les jeunes et les femmes est fort, ces dernières étant particulièrement impliquées dans les activités de gestion des ressources naturelles

soutenues par les projets. Le PPI a permis de développer ou tester des innovations techniques et de mode d'organisation des acteurs, qui, pour certaines, présentent un fort potentiel de duplication. La puissance du PPI réside dans son fort investissement à renforcer les capacités des ONG, avec un appui individualisé et collectif et avec la mise en place de réseaux techniques et de formations.

RESULTATS

Aujourd'hui, grâce l'appui du comité français de l'UICN et l'UICN PACO, le PPI contribue significativement à l'émergence d'une société civile active sur les questions de biodiversité et de changement climatique en Afrique francophone.

Les projets sont particulièrement efficaces et efficients et leur mise en œuvre est réalisée par des ONG pérennes, ce qui garantit une certaine viabilité des acquis après la fin du financement.

La majorité des projets financés par le PPI dispose d'une composante sociale et/ou économique forte qui contribue, à une échelle locale, à réduire la pauvreté.

RECOMMANDATIONS

L'évaluation a recommandé que la quatrième phase du programme permette aux collectivités locales de faire partie de la liste des bénéficiaires possible pour des projets de création et de gestion d'aires protégées décentralisées sous réserve que ces collectivités disposent d'une assistance technique.

Les quotas de projets par pays prioritaires ont été supprimés, et la liste des pays prioritaire s'est étendue à deux nouveaux pays, un en Afrique de l'Ouest et un en Afrique Centrale.

Afin de réaliser des recherches et des analyses systématiques sur l'ensemble du programme la prochaine phase va tenter de mettre en place un système de capitalisation global et informatisé du programme. Enfin, l'UICN va tenter de consolider ce programme avec le développement de partenariats techniques et financiers.

RENFORCEMENT DU RÉSEAU DES GESTIONNAIRES DES AIRES MARINES PROTÉGÉES (MEDPAN)

MEDITERRANEE

BIODIVERSITÉ

Ce projet a accompagné le réseau MedPAN pour mieux répondre aux attentes des gestionnaires d'aires marines protégées (AMP) en Méditerranée en leur fournissant les moyens de réaliser des actions concrètes de terrain et en leur permettant d'échanger et de capitaliser leurs expériences. En incitant ses membres à une gestion efficace des AMP, le projet vise à renforcer le réseau de gestionnaires afin qu'il constitue à long terme une structure faitière de gouvernance des AMP de Méditerranée. Le réseau MedPAN permet aussi de fournir à l'ensemble des gestionnaires, des décideurs, des acteurs scientifiques et socio-économiques, une analyse régionale pour identifier les lacunes en matière de création et de gestion effective des AMP.

	PROJET
ENGAGEMENT	31/03/2011
SUBVENTION FFEM	0,75 M€
INSTITUTION MEMBRE PORTEUSE DU PROJET	Ministère du développement durable
BÉNÉFICIAIRE	République du Mozambique
DURÉE	2 ans

BILAN

17 petits projets sélectionnés par MedPAN sur 133 dossiers reçus

Quelques chiffres	Principales thématiques sollicitées	PPI3
17 projets financés dans 10 pays autour de la Méditerranée	Communication et éducation à l'environnement	Réalisation de PROJETS CONCRETS de terrains
	Suivis écologiques et/ou socio-économiques	PARTAGE D'EXPÉRIENCES avec les gestionnaires d'AMP
	Gestion durable de la pêche	Application des LEÇONS APPRISSES aux formations régionales et lors d'échange d'expériences
	Outils de gestion	Renforcement du RÉSEAU DE GESTIONNAIRES d'AMP en Méditerranée
300 000€ de fonds alloués dont 200 000€ dédiés à des pays hors Europe.		

BILAN (SUITE)

Renforcement des capacités des gestionnaires. MedPAN n'a pas encore vraiment réalisé de renforcement de capacités : la formation sur les changements climatiques, initialement prévue en 2012, a été reportée à fin 2013. Les ateliers régionaux de formation sont portés par d'autres organismes : WWF MedPO ou WWF France. MedPAN y a contribué techniquement et/ou financièrement.

Base de données partagées et suivi des AMP en Méditerranée. L'architecture de MAPAMED a été développée en 2012 par CAR/ASP (Centre d'Activités Régional pour les Aires Spécialement Protégées de la Convention de Barcelone) et MedPAN. MAPAMED (Marine Protected Areas in the Mediterranean) est une base de données SIG rassemblant des informations sur les aires marines protégées de Méditerranée, et plus largement sur les sites d'intérêt pour la conservation de l'environnement marin. Elle est administrée conjointement par MedPAN et le CAR/ASP. MAPAMED facilite l'accès et le partage des données sur les AMP de Méditerranée, permet l'analyse et l'évaluation de l'état et des tendances du réseau d'AMP et identifie les problématiques écologiques et de gestion à l'échelle supra-AMP.

RESULTATS

Atteinte des objectifs des petits projets et amélioration des capacités de gestion des AMP à travers le dispositif d'appel à projets, la gestion de projet, l'acquisition de compétences par les bénéficiaires et l'accès

à de nouveaux financements. L'appel à projets a contribué fortement à l'adhésion de nouveaux membres et partenaires. **Effet concret des échanges d'expériences et mise en réseau des gestionnaires sur l'amélioration des capacités de gestion des AMP.** Tous les gestionnaires s'accordent à dire que les ateliers sont utiles car, d'une part ils leur permettent en un temps court d'acquérir de nombreuses informations et, d'autre part, leur permettent d'échanger et de rencontrer d'autres gestionnaires faisant face aux mêmes difficultés qu'eux.

Contribution des travaux de MedPAN à la création de synergies et complémentarités avec les actions de la convention de Barcelone et d'autres appuis aux AMP.

De nombreuses collaborations ont été concrétisées par des Memorandum Cadre de Collaboration, en fonction des opportunités, preuve d'une certaine proximité et souplesse. Les échanges financiers entre MedPAN et les autres organismes sont également la preuve du cautionnement des uns des actions portées par d'autres.

Qualité et utilisation de la base de données MAPAMED et du site internet.

Cette base constitue un outil essentiel bien que les procédures nécessitent d'être clarifiées. Elle a surtout vocation à être valorisée par les organismes régionaux pour offrir une vision d'ensemble.

Valeur ajoutée technique, institutionnelle et politique du réseau MedPAN et place de chaque grand axe d'intervention de la nouvelle stratégie. Plus-value technique dans le mécanisme de capitalisation, de communication et de mise en réseau. Plus-value institutionnelle entre les gestionnaires ; entre les

gestionnaires et les instances régionales.

Pertinence de la structuration interne du secrétariat et gouvernance interne de l'association. Le secrétariat s'est agrandi rapidement et les fonctions de l'équipe restent bien réparties. L'équipe, jeune, possède soit une expérience antérieure pertinente soit une formation adéquate. En matière de gouvernance interne, l'association est parfois perçue comme n'étant pas représentative de toute la Méditerranée. Se référer au document de capitalisation.

RECOMMANDATIONS

Au niveau de la pérennisation de l'association et du réseau, il s'agira de se rapprocher sur le terrain des gestionnaires, de mieux promouvoir les activités auprès des membres et de réfléchir à un modèle économique viable.

Concernant les appels à projet, il faudrait orienter les projets vers des AMP qui émergent ou qui ne reçoivent pas d'autres financements/appuis, et vers des approches locales partagées par plusieurs AMP voisines, ainsi que promouvoir les échanges en faisant venir sur site des gestionnaires expérimentés pour résoudre un problème particulier. Pour renforcer les capacités, il est nécessaire de favoriser les échanges d'expériences sur site et prévoir à la fin de chaque session de formation/échange une évaluation interne. Enfin pour la base de données MAPAMED, le transfert de gestion au CAR/ASP est à envisager. Le développement de la base et les passerelles informatiques possibles avec les bases de données existantes sont à prévoir, avec l'indication des contrats de gestionnaires.

CO-GESTION DE LA RÉSERVE NATIONALE DE GILÉ ET DE SA PÉRIPHÉRIE

MOZAMBIQUE

BIODIVERSITÉ

Créée le 23 avril 1932 dans la province du Zambézien au Mozambique, la Réserve Nationale de Gilé (RNG) a été abandonnée pendant la guerre civile et ses infrastructures ont été sévèrement dégradées. Cette aire protégée est principalement constituée de savanes boisées de miombo. Les zones forestières adjacentes

de la réserve étant intactes, elle représente aujourd'hui l'un des plus grands massifs ininterrompus de la forêt du nord mozambicain. L'absence de gestion combinée à une pression croissante de braconnage ont provoqué la perte de 9 espèces de grands mammifères présents initialement dans la RNG et les densités des espèces résiduelles sont très faibles.

	PROJET
ENGAGEMENT	27/11/2008
SUBVENTION FFEM	1 M€
INSTITUTION MEMBRE PORTEUSE DU PROJET	Agence Française de développement
BÉNÉFICIAIRE	République du Mozambique
DURÉE	4 ans

BILAN

Amélioration gestion de la réserve. La zone tampon a été mise en place selon un processus fortement participatif et elle a été officiellement créée par décret en novembre 2011. Le plan de gestion de la RNG et de sa périphérie a été élaboré en impliquant les communautés et les autorités locales. Les infrastructures de la réserve ont été réhabilitées et le réseau de pistes a été considérablement développé (400 km).

Biodiversité. Les études portant sur la biodiversité de la RNG ont permis d'améliorer les connaissances de base et de mettre en place un système de suivi standardisé de la grande faune. Parallèlement, des espèces disparues ont été réintroduites, avec 67 buffles, 15 zèbres et 20 gnous en provenance de la RN de Niassa et du PN de Gorongosa.

Développement communautaire et gestion. 12 Comités de Gestion Communautaire (COGEP) ont été mis en place en périphérie de la RNG, chaque COGEP ayant une quinzaine de membres qui ont bénéficié de formations et des GIE pour la gestion des ressources naturelles.

Valorisation de la Zone Tampon. La mise en place d'une Zone de Chasse Villageoise (ZCV) de 100.000 ha a fait l'objet d'un long processus de discussions avec les autorités nationales, locales et les communautés locales. La ZCV a été officiellement créée en aout 2013 et elle dispose d'un plan de gestion qui détaille les modalités de l'organisation institutionnelle et de la gestion technique de cette zone.

RESULTATS

Globalement l'appui apporté à la RNG par le projet a été considérable et les outils développés remarquables. A de nombreux niveaux, une amélioration significative peut être constatée comparativement à la situation avant le démarrage du projet. Le projet a, sur un certain nombre de dossiers techniques, su initier une dynamique forte que la RNG peut désormais porter, sous réserve du maintien d'un accompagnement significatif.

Ce projet a permis de réhabiliter la réserve grâce à une relance des activités de base permettant ainsi à la RNG de remplir sa mission de conservation de la biodiversité et de maintien des services écosystémiques. Le projet a également permis de développer des outils cadre de planification sur la base d'un processus d'élaboration fortement participatif, de mettre en place une sécurisation juridique ainsi qu'un modèle de gestion durable de la faune innovant en périphérie (Zone de chasse communautaire), de développer des bonnes relations de travail avec les autorités administratives locales et des relations pacifiées avec les communautés locales.

Cependant ce projet a aussi présenté des limites, notamment l'absence d'une structure de gouvernance locale faitière, l'échec du développement d'activités génératrices de revenus et l'absence totale de maîtrise des processus d'occupation des sols en périphérie.

RECOMMANDATIONS

Un financement doit être mobilisé pour améliorer l'équipement de la RNG et consolider les infrastructures.

Au niveau de la gouvernance les relations avec les administrations judiciaires de Pebane et Gilé doivent être renforcées pour un meilleur traitement des infractions verbalisées dans la réserve.

Concernant le développement d'activité génératrice de revenus, il est suggéré de travailler prioritairement à l'échelle d'individus volontaires plutôt que des communautés.

De plus, la priorité d'intervention dans la zone tampon doit être la stabilisation des surfaces agricoles via l'augmentation des rendements des cultures.

Sur la biodiversité, le système de monitoring basé sur les observations des écogardes en patrouille doit faire l'objet d'une attention particulière pour éviter que la qualité des données collectées sur le terrain ne se dégrade progressivement.

Enfin, une étude sur le positionnement stratégique de la RNG en termes de développement écotouristique doit être réalisée rapidement. Des collaborations avec les opérateurs touristiques de Pebane pourraient être développées.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME NATIONAL DES AIRES PROTÉGÉES URUGUAYEN (SNAP)

URUGUAY

BIODIVERSITÉ

L'Uruguay se trouve à la confluence de plusieurs régions biogéographiques et il présente une mosaïque d'habitats écologiques. Le pays est classé vulnérable pour les écosystèmes terrestres et menacé pour ses milieux aquatiques. Les pressions sur l'environnement sont dues à l'utilisation inadaptée des sols, le développement de cultures industrielles (agricoles et forestières), le surpâturage, la surconsommation des ressources en eau et l'urbanisation. Face à ce panorama, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité a proposé la création d'un Système National

d'Aires Protégées, devant permettre d'harmoniser les critères de planification et de gestion des Aires Protégées (AP) tout en contribuant à l'aménagement du territoire national et au développement durable.

L'évaluation finale portait spécifiquement sur la contribution du FFEM à la mise en œuvre du projet SNAP, en particulier en ce qui concerne la composante « Expérimentation de nouveaux modèles de gouvernance et de développement territorial durable ». L'appui du FFEM a permis de mobiliser la Fédération des PNR et le réseau des PNR, en particulier sur deux sites pilotes (Quebradas del Norte et Laguna de Rocha).

	PROJET
ENGAGEMENT	30/11/2007
SUBVENTION FFEM	1 M€
INSTITUTION MEMBRE PORTEUSE DU PROJET	Ministère du développement durable
BÉNÉFICIAIRES	République Orientale de l'Uruguay
DURÉE	5 ans

BILAN

Appui institutionnel et durabilité financière du SNAP. Les cadres légaux et institutionnels nécessaires à la gestion efficace et au financement durable du SNAP sont en place et opérationnels.

Renforcement des capacités des acteurs en vue de la durabilité du SNAP et de ses AP. Les principales parties prenantes impliquées dans la gestion des AP disposent des connaissances et compétences nécessaires.

Communication et sensibilisation. Les acteurs clés de la société sont sensibilisés aux AP et leur importance pour le développement durable du pays.

Expérimentation de nouveaux modèles de gouvernance et de développement territorial durable associé aux AP. Différentes modalités de gestion des AP sont testées et validées par le biais d'opération de démonstration.

Suivi-évaluation et capitalisation d'expériences. Le suivi-évaluation interne et externe du projet est réalisé et les résultats sont valorisés en milieu et fin de programme.

Gestion, coordination, communication des résultats. La gestion et la coordination du programme est efficace et les résultats du projet sont valorisés à l'étranger et en Uruguay.

RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS

1. Quels enseignements tirer des projets pilotes, compte-tenu de la variété des modes de gestion des aires protégées (public, public-public, public-privé ou privé), en vue d'une réplique dans le SNAP en fin de projet ?

- L'importance de la compréhension mutuelle entre les différents niveaux d'institutions nationales et départementales,
- La qualité du diagnostic de territoire, intégrant les aspects socioéconomiques autant que l'analyse du cadre environnemental,
- L'option forte pour la construction d'accords collectifs visant à réguler les activités productives plutôt que de les interdire,
- L'intégration des producteurs privés dans le processus de discussion et de débats, y compris ceux qui se positionnent initialement contre la création d'AP,
- Le souci de montrer et démontrer pour convaincre plutôt que de contraindre,
- La prise en considération du facteur « temps » nécessaire à la maturation du concept, des idées et des opinions.

2. Quels sont les conditions d'émergence d'une démarche conduisant à la création de parcs naturels ?

- Une volonté politique au niveau du gouvernement départemental. Dans le cas de Rocha, comme à Rivera, la vision et l'engagement personnel de l'Intendente ont été déterminants,
- Une vision et un cadre institutionnel le plus clair possible, permettant de visualiser « ce qui est possible de faire » et « ce qui est interdit de faire » dans un Parc,
- Un déclic, tel qu'un voyage d'études, la participation à un séminaire, « aller ensemble voir ailleurs »,
- Le relais d'organismes internationaux en appui financier et technique,
- Un dispositif d'accompagnement dédié et de qualité personnelle et professionnelle.

3. Quels sont les facteurs de motivation des différentes catégories d'acteurs à participer à ces démarches ?

- Motivation politique : pour les Intendentes, avancer dans l'aménagement du territoire départemental en intégrant une dimension « plus environnementale » aux axes de développement des équipements structurants et des activités productives.
- Motivation institutionnelle : pour les organismes ministériels dont la DINAMA, et les autres institutions partenaires, dans la mise en œuvre réussie du SNAP, orientation nationale et légale fortement affirmée.
- Motivation de développement : pour les propriétaires fonciers et les producteurs, en particulier pour ceux de petite et moyenne taille. Par le biais du projet, ils espèrent améliorer significativement leur situation familiale. L'accompagnement technique et social fourni par l'équipe SNAP et /ou mobilisé par elle en direction des habitants des 2 sites pilotes témoigne d'une attention particulière et continue à leurs situations.

4. Quels ont été les apports de la Fédération des PNR ?

La Fédération des PNR a fourni une assistance technique, en la personne d'un professionnel de grande qualité, connaissant la méthode d'élaboration des chartes des PNR et démontrant une capacité d'adaptation au contexte uruguayen. La mobilisation de 2 directeurs de PNR a également contribué à rendre concret la notion de PNR et sa déclinaison dans les contextes respectifs de Rocha et de Quebradas del Norte. Globalement, la FPNRF est intervenue comme agent d'accompagnement méthodologique, plus qu'en expertise technique.

5. Quel est l'impact socioéconomique des aires protégées ?

Sans pouvoir mesurer des impacts socioéconomiques, en raison du manque de recul temporel, l'analyse socioéconomique des AP constitue un axe qui a été peu avancé durant le projet, en particulier pour la dimension économique pour laquelle on ne dispose pas d'avancées significatives. D'un point de vue social, l'acceptation des AP est d'autant plus acquise, et l'impact plus fort, que le concept et le dispositif d'accompagnement articule conservation et développement. Ceci est particulièrement vrai auprès des éleveurs familiaux de Quebradas del Norte ainsi que des groupes sociaux de la partie haute du bassin versant de Laguna de Rocha.

RECOMMANDATIONS

Concernant le SNAP il s'agira de terminer la révision et l'approbation des plans de gestion de Laguna de Rocha et de Valle de Lunarejo tout en poursuivant l'élaboration des documents correspondant à la charte Parc sur ces 2 sites en y intégrant plus fortement la dimension de complémentarité territoriale. Il sera également nécessaire de continuer la dynamique de développement de proximité. Il est recommandé aux autorités nationales d'avancer dans la nécessaire restructuration institutionnelle et d'assurer la pérennité du SNAP et des AP, en particulier par une affectation budgétaire correspondant aux ambitions du SNAP.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DE CONSERVATION (PADAC)

TUNISIE

LUTTE CONTRE LA
DÉSERTIFICATION

L'agriculture tunisienne est structurellement confrontée aux défis majeurs de la rareté de l'eau, l'irrégularité et l'aspect torrentiel des précipitations, qui engendrent l'érosion et la dégradation des terres. Les conditions climatiques, édaphiques et socio-économiques favorisent la dynamique érosive dont résultent la détérioration physique, chimique et biologique des sols. Ces phénomènes sont de plus amplifiés par les effets induits par le changement climatique.

L'agriculture de conservation, grâce notamment à la pratique du semis direct, constitue pour la Tunisie, un enjeu stratégique de taille pour le développement de l'agriculture. Elle devrait s'imposer comme l'un des piliers de la politique de développement agricole en Tunisie au regard de son potentiel, expérimenté dans de nombreux pays.

	PROJET
ENGAGEMENT	05/07/2006
SUBVENTION FFEM	1,4 M€
INSTITUTION MEMBRE PORTEUSE DU PROJET	Agence Française de Développement
BÉNÉFICIAIRE	République Tunisienne, ESAK, CTC/INGC
DURÉE	5 ans

BILAN

Les parties prenantes engagées dans cette approche ont cherché à mobiliser et impliquer les agriculteurs intéressés par l'introduction de nouvelles technologies. Elles ont ciblé ceux disposés à s'engager dans un processus de recherche-développement, à valoriser les résultats au sein de leur exploitation et à contribuer à leur diffusion. Il s'agit en effet d'augmenter l'adhésion des producteurs et des acteurs à la technique du semis direct et de contourner les réticences.

RESULTATS

Les travaux réalisés dans ce cadre ont confirmé la pertinence de la pratique du semis direct dans le contexte tunisien sur le plan écologique, environnemental et économique. Il existe aujourd'hui des données et des résultats concrets sur le semis direct, démontrés en plein champ par un réseau d'agriculteurs de référence répartis dans les principales régions céréalières de la Tunisie. Ces résultats portent essentiellement sur les impacts du semis direct pour lutter

plus efficacement contre l'érosion et la dégradation des terres agricoles, maintenir ou augmenter les rendements, réduire les coûts de production, faciliter l'accès aux parcelles en temps pluvieux, et créer les conditions d'une meilleure adaptation aux aléas climatiques et d'une meilleure valorisation des pluies.

Par ailleurs le secteur privé, à travers les fournisseurs de semoirs spécialisés, a joué un rôle moteur dans le transfert, le développement et la diffusion du semis direct.

Cette manière d'opérer a permis de produire des résultats et des expériences scientifiques et économiques en situation réelle et d'assurer une certaine adoption et diffusion de la pratique du semis direct.

Au vu du bilan des réalisations et des acquis obtenus, on peut considérer que le processus d'appui au développement de l'agriculture de conservation, à travers la pratique du semis direct, a atteint globalement les objectifs qui pouvaient être raisonnablement escomptés au regard des freins et des obstacles.

RECOMMANDATIONS

Il s'agit de faire progresser ce processus vers un palier supérieur visant à inscrire effectivement l'agriculture de conservation, en particulier le semis direct, dans la politique et les stratégies sectorielles de développement de l'agriculture et de gestion durable des ressources naturelles. L'agriculture de conservation devrait également être intégrée dans les programmes de recherche-développement et d'appui-conseil de manière à apporter des solutions pratiques aux contraintes que rencontrent les agriculteurs pour lutter efficacement contre l'érosion, préserver la fertilité des sols et améliorer leur potentiel de production.

Cet ancrage demande impérativement une meilleure maîtrise de la technique semis direct /sous couvert végétal et une véritable extension de sa pratique à plus grande échelle. Il demande également de former des compétences de haut niveau dans les divers domaines de l'adaptation au changement climatique capables de prôner une nouvelle vision du développement agricole fondé sur ce concept.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

TOUT PAYS EN DÉVELOPPEMENT

CLIMAT

Cette étude a visé à mieux définir le positionnement stratégique du FFEM sur le sujet de l'adaptation au changement climatique dans les pays en voie de développement.

L'adaptation représente un nouveau défi pour les bailleurs de fonds et les autres acteurs du développement intervenant dans les pays en voie de développement.

Il existe un continuum entre la problématique de l'adaptation au changement climatique et les actions en faveur de développement. Il s'agit de faire du développement autrement, c'est-à-dire du « développement dans un climat hostile ».

Au cours des 10 prochaines années, la priorité doit être donnée au renforcement de la capacité d'adaptation des bénéficiaires pour une meilleure résilience aux aléas climatiques actuels et au changement climatique futur. Ces pays courent en effet le risque de s'enfermer dans un modèle de développement très vulnérable au changement climatique et doivent donc intégrer les changements climatiques futurs dans leurs politiques de développement ainsi que les investissements dans les infrastructures.

Le financement est sans doute la préoccupation la plus pressante compte tenu de l'étendue des besoins des pays les plus vulnérables.

Le coût net estimé pour l'adaptation à un scénario de réchauffement mondial de 2 degrés d'ici 2050 est de l'ordre de 70 à 80 milliards de dollars par an alors qu'entre 2010 et 2012 seulement 30 milliards de dollars ont été consacrés au changement climatique.

A ce jour, la majeure partie de la « finance adaptation » est canalisée à travers cinq fonds dédiés ou à dominante adaptation : Fonds d'adaptation, Least developed countries fund, Special climate change fund, Pilote program for climate resilience et Global climate change alliance. Ces fonds représentent au total 1,2 milliard de dollars. Cependant il existe un décalage entre les besoins et l'affectation des financements. Les pays les plus vulnérables ne reçoivent pas nécessairement de financement. En termes de répartition sectorielle, la gestion des ressources en eau, l'agriculture/sécurité alimentaire et la gestion intégrée des zones côtières ont reçu la majeure partie des fonds. Concernant l'initiative française, le financement de l'adaptation au changement climatique se fait principalement par le biais de l'Agence Française de Développement et concerne particulièrement l'Afrique Subsaharienne qui bénéficie de près de la moitié de ses financements.

RECOMMANDATIONS

Le FFEM pourrait intégrer le cofinancement d'opérations dédiées à l'adaptation ou comprenant au moins un ou des volets spécifiques dans le domaine de l'adaptation, au sein de chaque thématique de concentration.

Il s'agirait aussi de mettre en œuvre des « projets-adaptation » spécifiquement dédiés démontrant un caractère innovant et démonstratif en vue d'éventuellement les reproduire dans d'autres contextes et engager ainsi un changement d'échelle. Enfin il conviendrait de « redimensionner » les interventions du FFEM à l'échelle de territoires, et en visant des « hot spots », c'est-à-dire des zones très vulnérables au changement climatique, telles que les zones côtières et littorales ainsi que les territoires urbains.



© Nicolas Hertkorn



ANNEXES

PROJETS IDENTIFIÉS ET ENGAGÉS EN 2013

BIODIVERSITÉ

11 PROJETS RÉPERTORIÉS DANS LE PORTEFEUILLE «BIODIVERSITÉ»,
AU STADE DE L'IDENTIFICATION OU DE L'ENGAGEMENT

IDENTIFICATION	ENGAGEMENT	LIBELLÉ	PAYS	SUBVENTION FFEM (€)	MONTANT TOTAL (€)	Institution membre porteuse du projet
AFRIQUE				8 400 000	38 521 856	
25/11/2011	15/10/2013	Contribution au capital du Fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine (BACOMAB)	Mauritanie	1 200 000	17 200 000	AFD
02/04/2012	08/07/2013	Programme holistique de conservation des forêts (PHCF)	Madagascar	1 500 000	4 050 000	AFD
27/03/2013	29/11/2013	Commerce équitable comme outil de développement durable en Afrique de l'Ouest	Afrique / Régional	1 000 000	4 506 225	AFD
27/03/2013		Compensation des dommages aux écosystèmes et à la biodiversité	Afrique / Régional	1 500 000	5 200 000	AFD
08/07/2013	08/07/2013	Programme de Petites Initiatives 4	Afrique / Régional	2 500 000	5 154 000	MAEDI-MEDDE
29/11/2013		Financement durable du Parc national des montagnes Rwenzori	Ouganda	700 000	2 411 631	MAEDI
MEDITERRANEE				3 948 606	13 129 216	
02/04/2012	27/03/2013	Promotion d'une gestion écosystémique des pêches et des autres usages du milieu marin autour d'un réseau d'aires protégées marines et côtières au nord de la Tunisie	Tunisie	1 000 000	2 973 000	MEDDE
27/03/2013	08/07/2013	Gestion exemplaire de territoires littoraux, insulaires et marins en Méditerranée	Méditerranée / Régional	1 948 606	7 756 136	MEDDE
08/07/2013	29/11/2013	Programme de Petites Initiatives (PPI) pour les organisations de la société civile (OSC) en Afrique du Nord (PPI-OSCAN)	Méditerranée / Régional	1 000 000	2 400 080	MAEDI-MEDDE
AMERIQUE LATINE				1 000 000	3 000 000	
27/03/2013		Développement du tourisme communautaire dans le sud du Parc National Yasuni	Equateur	1 000 000	3 000 000	MAEDI
ASIE ET PACIFIQUE				750 000	2 500 000	
08/07/2013		Intégration des populations locales et des opérateurs privés dans la gestion durable d'aires protégées dans le «hotspot» indo-birman	Asie / Régional	750 000	2 500 000	AFD
TOTAUX				14 098 606	57 151 072	

CHANGEMENT CLIMATIQUE

14 PROJETS RÉPERTORIÉS DANS LE PORTEFEUILLE «CHANGEMENT CLIMATIQUE», AU STADE DE L'IDENTIFICATION OU DE L'ENGAGEMENT

IDENTIFICATION	ENGAGEMENT	LIBELLÉ	PAYS	SUBVENTION FFEM (€)	MONTANT TOTAL (€)	Institution membre porteuse du projet
AFRIQUE				5 780 000	62 505 742	
23/11/12	27/03/13	Appui aux investissements d'efficacité énergétique et énergie renouvelable des entreprises en Afrique de l'Ouest	Afrique / Régional	1 500 000	44 850 000	AFD
27/03/13	29/11/13	Porto-Novo, ville verte : planification stratégique et aménagements durables	Bénin	1 200 000	3 500 000	MEDDE-AFD
04/06/13	27/11/13	FISP - Centrale hybride éolien-diesel de Boulanouar (HED)	Mauritanie	500 000	2 100 000	MINFI
04/06/13	27/11/13	FISP - Energiser une révolution sanitaire en Afrique subsaharienne (GREENHEAT)	Kenya	500 000,00	2 338 265	MINFI
04/06/13		FISP - Mise en œuvre d'un procédé de traitement et de valorisation énergétique et agronomique de déchets d'abattoir (PROVADA)	Côte d'Ivoire	80 000	317 477	MINFI
29/11/13		Petite hydraulique en Guinée (PEGHUI)	Guinée	1 000 000	5 400 000	MAEDI
29/11/13		Facilité d'assistance à l'agroforesterie (ATAF)	Afrique / Régional	1 000 000	4 000 000	MAAF-AFD
MEDITERRANEE				3 500 000	95 636 859	
05/07/12	27/03/13	Adaptation au changement climatique de l'agriculture au Maghreb	Maroc - Tunisie	1 500 000	87 800 000	MAAF-AFD
05/07/12	29/11/13	Hammams durables au Maroc	Maroc	1 000 000	2 676 859	MEDDE
23/11/12	27/03/13	Appui à la mise en œuvre de la politique d'efficacité énergétique de l'Autorité Palestinienne	Territoires Palestiniens	1 000 000	5 160 000	AFD
AMERIQUE LATINE				1 912 000	6 683 426	
04/06/13	27/11/13	FISP - Centrale mixte de 1,1 MW de serre solaire et panneaux au sol pour l'alimentation électrique d'un centre de pompage (ICARE)	République Dominicaine	400 000	2 183 426	MINFI
29/11/13		Préservation et aménagement durable de la zone patrimoniale de Xochimilco, Tlahuac et Milpa Alta	Mexique	1 512 000	4 500 000	AFD
ASIE ET PACIFIQUE				830 000	3 740 438	
04/06/13	27/11/13	FISP - Electrification rurale par mini-réseaux gazogène privés (ELGAP)	Cambodge	430 000	2 033 438	MINFI
04/06/13	27/11/13	FISP - Rankine indian built organic works (RAINBOW)	Inde	400 000	1 707 000	MINFI
TOTAUX				12 022 000	168 566 465	

EAUX INTERNATIONALES

3 PROJETS RÉPERTORIÉS DANS LE PORTEFEUILLE «EAUX INTERNATIONALES», AU STADE DE L'IDENTIFICATION OU DE L'ENGAGEMENT

IDENTIFICATION	ENGAGEMENT	LIBELLÉ	PAYS	SUBVENTION FFEM (€)	MONTANT TOTAL (€)	Institution membre porteuse du projet
AFRIQUE				3 500 000	20 873 000	
25/11/11	27/03/13	Contribution à la gestion durable et à la conservation du milieu marin dans la zone sud-ouest de l'océan indien : appuis aux innovations locales et aux partenariats	Océan Indien	1 200 000	8 873 000	MAEDI-AFD
27/03/13	15/10/13	Conservation et exploitation durable des écosystèmes de monts sous-marins et sources hydrothermales du sud-ouest de l'Océan Indien au-delà des zones de juridiction nationale	Océan Indien	1 300 000	9 000 000	MAEDI-MENESR
29/11/13		Evaluer et préserver un bon état écologique des écosystèmes aquatiques continentaux en Afrique intertropicale pour en conserver leurs usages	Afrique / Régional	1 000 000	3 000 000	MEDDE-AFD
TOTAUX				3 500 000	20 873 000	

**DÉGRADATION DES TERRES,
POLLUANTS ORGANIQUES
PERSISTANTS**
2 PROJETS RÉPERTORIÉS DANS LE PORTEFEUILLE «DÉGRADATION DES TERRES - POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)», AU STADE DE L'ENGAGEMENT

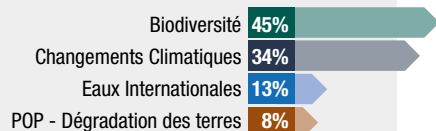
IDENTIFICATION	ENGAGEMENT	LIBELLÉ	PAYS	SUBVENTION FFEM (€)	MONTANT TOTAL (€)	Institution membre porteuse du projet
AFRIQUE				961 000	3 173 925	
08/07/13	29/11/13	Durabilité et résilience de l'agriculture familiale dans les Savanes	Togo	961 000	3 173 925	MAAF
AMERIQUE LATINE				1 100 000	6 223 000	
08/07/13	29/11/13	"La Montañona" : Gestion durable des paysages productifs axée sur l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, les systèmes agro-sylvo-pastoraux et la protection de la forêt	Salvador	1 100 000	6 223 000	MAEDI
TOTAUX				2 061 000	9 396 925	

PROJETS SÉLECTIONNÉS EN 2013 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES
PPI

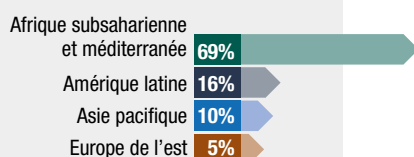
PAYS	BÉNÉFICIAIRE	LIBELLÉ DU PROJET	MONTANT A L'OCTROI	
			COÛT TOTAL DU PROJET	SUBVENTION FFEM
Ghana	A. ROCHA	Conservation collaborative de l'écosystème du Lac Bosumtwi	70 370 €	35 000 €
Ghana	WAPCA	Création d'une forêt gérée par les communautés dans l'ouest du Ghana et d'une réserve transfrontalière avec la Côte d'Ivoire	93 900 €	33 100 €
Cameroun	AAFEBEN	Régénération et valorisation des produits forestiers non ligneux par les femmes autour de la Réserve de Biosphère du Djà	36 976 €	27 363 €
Cameroun	CAMGEW	Gestion de la forêt communautaire d'Oku par la régénération forestière et l'apiculture	46 341 €	29 590 €
Cameroun	ERUDEF	Création et gestion du sanctuaire des chimpanzés à Mak-Betchou	150 000 €	45 000 €
Cameroun	ROSE	Accompagnement des communautés dans le processus de gestion durable des forêts communautaires	50 000 €	37 500 €
RD Congo	IFEPAD	Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) contre le braconnage et l'exploitation forestière artisanale	45 940 €	34 455 €
RD Congo	JURISTRALE	Lutte anti-braconnage dans le Landscape Maringa-Lopori-Wamba	91 276 €	41 640 €
Bénin	ACED	Valorisation de la jacinthe d'eau du Lac Nokoué par le compostage	54 702 €	40 341 €
Cap-Vert	AMIGOS DO CALHAU	Préservation de la biodiversité de la Réserve Naturelle de Santa Luzia à travers les communautés de pêcheurs de Sao Vicente, Santo Antao et Sao Nicolao	55 589 €	27 623 €
Mauritanie	NATURE MAURITANIE	Gestion durable et concertée de la pêche à Mâl	75 000 €	35 000 €
Sierra Leone	SL CS	Conservation de la crique d'Aberdeen pour le peuple et les oiseaux	50 000 €	25 000 €
Madagascar	ASITY	Appui à la gestion des ressources naturelles du Complexe Mangoky-Ihotry	74 217 €	37 000 €
Madagascar	NY TANINSI-TIKA	Gouvernance et filières porteuses pour une gestion forestière durable d'Ikongga	78 990 €	36 186 €
TOTAL 14 PROJETS	Engagés en juin 2013		973 301 €	484 798 €

BILAN D'ACTIVITÉ 1994-2013

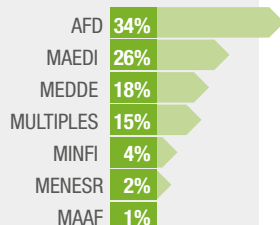
**258 PROJETS SONT APPROUVÉS POUR FINANCEMENT
À FIN 2013, POUR UN MONTANT DE 299 M€.**

PROJETS RÉPARTIS
PAR DOMAINE

DOMAINE	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT DES PROJETS (€)	%	MONTANT TOTAL DES PROJETS (€)
Biodiversité	126	135 896 834	45%	1 059 002 563
Changements Climatiques	79	101511606,36	34%	1 653 329 322
Eaux Internationales	35	37 948 431	13%	306 186 845
POP - Dégradation des terres	18	23 832 551	8%	127 893 297
TOTAL	258	299 189 423	100%	3 146 412 026

PROJETS RÉPARTIS
PAR RÉGION

PAYS / RÉGIONS	NOMBRE DE PROJETS	SUBVENTION FFEM	%	MONTANT TOTAL DES PROJETS	
Afrique - Méditerranée	176	207 769 362 €	69%	1 735 233 106 €	
AUTRES RÉGIONS	Amérique latine	42	46 953 931 €	16%	393 358 383 €
	Asie - Pacifique	28	30 217 485 €	10%	857 669 017 €
	Europe de l'Est	12	14 248 645 €	5%	160 151 520 €
TOTAL	258	299 189 423 €	100%	3 146 412 026 €	

PROJETS RÉPARTIS
PAR INSTITUTION MEMBRE FFEM,
PORTEUSE DES PROJETS

INSTITUTION MEMBRE FFEM, PORTEUSE DES PROJETS	NOMBRE DE PROJETS	SUBVENTION FFEM	%	MONTANT TOTAL DES PROJETS
AFD	86	101 272 055 €	34%	1 136 411 330 €
MAEDI	72	77 698 333 €	26%	596 701 292 €
MEDDE	46	54 480 614 €	18%	578 797 804 €
MINFI	13	13 041 311 €	4%	382 631 664 €
MENESR	6	6 186 513 €	2%	20 779 049 €
MAAF	1	961 000 €	1%	3 173 925 €
MULTIPLES	34	45 549 597 €	15%	427 916 962 €
TOTAL	258	299 189 423 €	100%	3 146 412 026 €

ETAT D'AVANCEMENT
DES PROJETS

* Certains projets peuvent faire l'objet de plusieurs conventions de financement.

Domaine d'intervention FFEM	Nombre de projets identifiés	Nombre de projets engagés	Nombre de conventions signées
Biodiversité	130	126	197*
Changements climatiques	84	79	96
Eaux internationales	37	35	43
POP-Dégradation des terres	18	18	29
TOTAL	269	258	365

PROJETS OZONE, FINANCÉS SUR LA PART BILATÉRALE DES CONTRIBUTIONS FRANÇAISES, RÉPARTIS PAR RÉGION

Portefeuille de projets approuvés lors du comité exécutif du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal de juillet 2013 (période 1994-2012)

RÉGION	PROJETS ENGAGÉS		MONTANT TOTAL EN US\$ APRÈS AJUSTEMENTS FRAIS D'APPUI INCLUS	
	NOMBRE	%	US\$	%
Afrique	48	44%	5 860 541 \$	42%
Méditerranée/Moyen Orient	39	35%	3 831 426 \$	27%
Amérique Latine	4	4%	1 625 500 \$	12%
Asie	19	17%	2 654 580 \$	19%
TOTAL	110	100%	13 972 047 \$	100%

REPÈRES 2013 : COMMUNICATION, SÉMINAIRES ET PUBLICATIONS

FÉVRIER

Dégradation des terres : Assises du développement et de la solidarité internationale – Contribution de Marc BIED-CHARRETON, membre du conseil scientifique et technique du FFEM, sur l'agriculture et la restauration des terres.

MARS

Biodiversité : Organisation d'un atelier régional sur les « scénarios de la biodiversité » à Libreville, Gabon, pour favoriser l'émergence de projets de recherche sur les scénarios de la biodiversité en Afrique subsaharienne.

AVRIL

Changement climatique : Valorisation du projet d'efficacité énergétique dans le bâtiment en Tunisie, au séminaire sur l'efficacité énergétique dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.

Tous domaines : Participation du FFEM à la Conférence ID4D sur le thème « les satellites, un outil au service du développement », ou comment l'observation de la Terre par satellite peut apporter des réponses innovantes aux enjeux de développement.

PPI : Atelier de formation en gestion financière pour ONG mettant en œuvre des projets de conservation de la biodiversité au Cameroun et en RDC et bénéficiant du PPI – organisé à Yaoundé

MAI

Tous domaines : Atelier organisé par l'AFD, l'ATIBT et le FFEM à Douala et à Paris sur le thème « Cogénération et électrification rurale, quelles opportunités pour les scieries du bassin du Congo ? »

JUIN

Eaux internationales : Intervention de Janique Etienne (Secrétariat du FFEM), à la Journée mondiale pour un tourisme responsable au sein de l'hémicycle du Conseil régional d'Ile-de-France sur le thème « Quelles gouvernances pour préserver les patrimoines insulaires ? »

SEPTEMBRE

Tous domaines : Valorisation des projets FFEM en Amérique Latine à l'Atelier de capitalisation à Maldonado (Uruguay), Congrès national des Aires Naturelles Protégées.

OCTOBRE

Eaux internationales : Participation du FFEM au 3ème Congrès international des aires marines protégées à Marseille, rendez-vous international des décideurs, gestionnaires et usagers des océans.

Biodiversité : Forum international sur la transformation du bois dans le bassin du Congo à Brazzaville (RDC).

NOVEMBRE

Tous domaines : 15ème Assemblée annuelle de REDLAC à San José (Costa Rica) avec un Atelier de formation sur les méthodes de mobilisation de ressources pour les fonds fiduciaires.

Dégradation des terres : Atelier de capitalisation. Programme d'appui multi-pays à l'agro-écologie (PAMPA) – présentation des résultats récents des programmes de recherche sur l'impact des SCV et élargissement de la réflexion aux enjeux de l'agro-écologie.

LES PUBLICATIONS

MARS

Biodiversité : Publication de la Revue Fonds fiduciaires pour la Conservation - Etudes sur les investissements 2011 réalisés par la Conservation Finance Alliance.

JUILLET

Tous domaines : Rapport d'activité 2012, en version française et anglaise.

OCTOBRE

Eaux internationales : Publication d'une plaquette « Capitalisation des actions du FFEM pour protéger l'environnement marin mondial » sur les engagements du FFEM pour la protection de la biodiversité marine et des ressources halieutiques.

MEDIAS / NEWSLETTERS

FÉVRIER

PPI : Emission de RFI « L'Environnement C'est pas du Vent », valorisation du PPI comme un soutien efficace aux ONG environnementales d'Afrique subsaharienne et citation du FFEM.

AVRIL

Biodiversité : Article presse et web du gouvernement colombien sur la supervision du projet Prepa-Redd et la visite de deux membres du FFEM en Colombie.

JUILLET

Tous Domaines : Communiqué de presse FFEM sur le bilan des interventions de l'année 2012.

AOÛT

Biodiversité : Reportage sur Radio 1 Tahiti et article web sur cagou.com concernant la signature de la convention de financement sur le projet RESCCUE.

Biodiversité : Lettre d'information Silva Mediterranea sur le projet « optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens » qui fait l'objet d'un financement du FFEM depuis 2011.

OCTOBRE

PPI : Article Express de Madagascar sur le succès du projet Mahajanga-recyclage des ordures financés entre autres par l'AFD et le FFEM.

Eaux Internationales : Article presse web, News Press sur la capitalisation des actions du FFEM pour protéger l'environnement marin mondial.

Changement Climatique : Article presse web du site africainfos.com et sur Médiaterre concernant la signature du projet FINFORTROP pour la gestion durable des forêts tropicales et humides.

Dégradation des Terres : Article publié sur le site de la mission d'animation des agrobiosciences concernant le programme d'appui multi-pays à l'agroécologie (PAMPA).

Biodiversité : Article presse web sur mediacongo.net, concernant la réunion sur la gestion des forêts du Bassin du Congo et d'Amazonie – Projet FORAFAMA.

Eaux Internationales : Article Presse web sur environnement-France.fr, concernant les nouvelles mesures, en faveur de la préservation des mers et des océans, prises à l'occasion du 3ème congrès international des aires marines protégées.

NOVEMBRE

Biodiversité : Article presse sur El Pais citant le FFEM à l'occasion de la 15ème assemblée annuelle de REDLAC au Costa Rica.

SITE INTERNET

Retrouvez toutes les actualités sur les projets financés par le FFEM.



WWW.FFEM.FR

ACRONYMES

ADECIA

Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

ACP

Zone Asie-Caraïbes-Pacifique

AFD

Agence Française de Développement

AGEOS

Agence Gabonaise d'études et observations spatiales

AIMF

Association internationale des maires francophones

AMP

Aire Marine Protégée

BCIE/CAMBIO

Central American Bank for Economic Integration/Central American Markets for Biodiversity

CAR-ASP

Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées

CBLT

Commission du bassin du Lac Tchad

CDB/CBD

Convention Internationale sur la diversité Biologique

CE

Commission Européenne

CICID

Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

COI

Commission de l'Océan Indien

CONAP

Conseil National des Aires Protégées du Guatemala

COP

Conférence des Parties

ESA

Agence spatiale européenne

FAE

Facilité africaine de l'eau

FAO

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FCA

Fonds pour la conservation des forêts tropicales

FEM Fonds pour l'Environnement Mondial

FIDA Fonds international de développement agricole

FOMIN/BID

Fonds d'investissement multilatéral/Banque de développement inter-Américaine

FONAES

Fondo Ambiental de El Salvador

FPCF

Forest carbon partnership facility

FRB

Fondation pour la recherche sur la biodiversité

FSC

Forest Stewardship Council

FTA-WAN

Fair Trad Africa-West African Network

GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GIZ

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

GEO

Système mondial d'observation de la terre

GEOSUD

Information spatiale pour le développement durable

ICAT

Institut togolais de Conseil et d'Appui technique

IDDRI

Institut du développement durable et des relations internationales

INAB

Institut National en charge des Forêts au Guatemala

INGUAT

Institut de tourisme guatémaltèque

IRD

Institut de Recherche pour le Développement

KFW

Kreditanstalt für Wiederaufbau Bank

MAAF

Ministère français de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des forêts

MAEDI

Ministère français des affaires étrangères et du développement international

MARN

Ministère de l'environnement et des ressources naturelles au Salvador

MDP

Mécanisme de développement propre

MEDDE

Ministère français de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

MENESR

Ministère de l'Education Nationale, de l'Education Supérieure et de la Recherche

MINFI

Ministère français des finances et des Comptes Publics

ONG

organisation non gouvernementale

ONUDI

organisation des Nations Unies pour le développement industriel

OSC

organisations de la société civile

OSS

observatoire du Sahara et de Sahel

PNUE

Programme des Nations Unies pour l'environnement

PNUD

Programme des Nations Unies pour le développement

POP

Polluants organiques persistants

RAMSAR

Convention sur les zones humides d'importance internationale

RAPAC

Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale

RAFIA

ONG togolaise de Recherche Appui et Formation aux Initiatives d'Auto Développement

REDD

Mécanisme de réduction des émissions de Co2 provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts

REDD+

Mécanisme de réduction des émissions de Co2 provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts

Rio+20

Conférence de Rio sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro en juin 2012

SAO

Substances appauvrissant la couche d'ozone

UEMOA

Union économique et monétaire ouest-africaine

UICN

Union internationale pour la conservation de la nature

USAID

Agence des Etats-Unis pour le développement international

Photos de la couverture :

©Hellio&Vaningen

Coordination et rédaction :

FFEM, Valérie Fakir et Tania Brauman

Conception graphique et réalisation :

AGENCE PATTEBLANCHE

www.patte-blanche.com

Dépôt légal : Juin 2014

ISSN : 2114-1509

Ce rapport a été imprimé par une imprimerie certifiée FSC sous le numéro de chaîne de contrôle FCBA-COC-000107, PEFC sous le numéro de chaîne de contrôle FCBA/09-00993.

Egalement membre du réseau Imprim'Vert et certifiée ISO 14001, PSO n°114. Il est imprimé avec des encres végétales et un processus de mouillage sans alcool.

Imprimé sur papier PEFC, ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.





Ministère des Finances et des Comptes Publics

Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy 75572 Paris cedex 12
<http://www.economie.gouv.fr/>

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats
Sous-direction du Climat et de l'Environnement
27, rue de la Convention - CS 91533 - 75732 Paris cedex 15
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Direction des Affaires européennes et internationales
Tour Pascal A – 92055 La Défense CEDEX
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Direction générale pour la recherche et l'innovation
1, rue Descartes – 75005 Paris
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Sous-direction des Echanges internationaux
3, rue Barbet-de-Jouy – 75349 Paris 07 SP
<http://agriculture.gouv.fr/>

Agence Française de Développement

5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12
<http://www.afd.fr>



FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
5, RUE ROLAND BARTHES 75598 PARIS CEDEX 12
TEL. +33 1 53 44 42 42 - FAX +33 1 53 44 32 48
<http://www.ffem.fr> Courriel : ffem@afd.fr

